



PROCES-VERBAL

CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 25 NOVEMBRE 2013

Documents inclus :

- Diaporama : Piscine Terre de Sport
- Diaporama : PEM Gare de Niort

Ce procès verbal est proposé à l'adoption lors de la séance du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013.

VB/KM, le 6 décembre 2013

Conseillers en exercice : 102

Votants :

- Délibération c69-11-2013, c70-11-2013 et c01-11-2013 : 96
- Délibération c48-11-2013 : 96
- Délibération c02-11-2013 à c12-11-2013 : 93
- Délibération c13-11-2013 : 92
- Délibération c14-11-2013 à c17-11-2013 : 91
- Délibération c18-11-2013 à c38-11-2013 : 90
- Délibération c39-11-2013 à c68-11-2013 : 89

Convocation du Conseil de Communauté :

le 15/11/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 26/11/2013

PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2013

Titulaires présents :

MM. Gwénaelle FILLION-MIGNARD, Anita JAGOUEIX, Patrice LAPLACE jusqu'à la délibération c01-11-2013, Serge MORIN, Christiane PINEAU jusqu'à la délibération c36-11-2013, Françoise TALBOT jusqu'à la délibération c38-11-2013, Francis THIBAUDAULT, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Danielle NICORA, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Jacques GUILLOTEAU jusqu'à la délibération c48-11-2013, Frédéric PASTOR jusqu'à la délibération c48-11-2013, Jacky AUBINEAU, Thierry DEVAUTOUR jusqu'à la délibération c14-11-2013, Véronique HENIN-FERRER, Bernard RAIMOND, Dominique VALLEE, Alain CHAUFFIER jusqu'à la délibération c47-11-2013, Philippe REY, Bernard ADAM, Alain SAUVIAC, Patrick BERNACCHI, Jean-Luc MORISSET, Pierre RIGAUDEAU, Michel GENDREAU, Jérôme BALOGÉ jusqu'à la délibération c48-11-2013, Chantal BARRE, Alain BAUDIN jusqu'à la délibération c12-11-2013, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU jusqu'à la délibération c14-11-2013, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Pascal DUFORESTEL, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole IZORE jusqu'à la délibération c10-11-2013, Bernard JOURDAIN, Guillaume JUIN jusqu'à la délibération c48-11-2013, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE jusqu'à la délibération c47-11-2013, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART à partir de la délibération c48-11-2013, Nicolas MARJALUT jusqu'à la délibération c14-11-2013, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD jusqu'à la délibération c17-11-2013, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Huseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA jusqu'à la délibération c44-11-2013, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, René MATHE, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, Rabah LAÏCHOUR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Joël MISBERT, Robert GOUSSEAU jusqu'à la délibération c14-11-2013, Didier DAVID jusqu'à la délibération c05-11-2013, Alain PARROT jusqu'à la délibération c05-11-2013, Francis DUPONT, Alain MEMIN, Stéphane PIERRON, Magdeleine PRADERE.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

MM. Georges BERDOLET donne pouvoir à Danielle NICORA, Jean-Pierre BOUTHILLIER donne pouvoir à Claire RICHECOEUR, Jacques BROSSARD donne pouvoir à Monique SAGOT, Brigitte COMPETISSA donne pouvoir à Philippe REY, Gérard LABORDERIE donne pouvoir à Bernard ADAM, Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD, Aurélien MANSART donne pouvoir à Alain PIVETEAU jusqu'à la délibération c01-11-2013, Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL, Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN jusqu'à la c12-11-2013, Eliane LE MAITRE donne pouvoir à Jean-Michel TEXIER, Gérard GIBALUT donne pouvoir à Gilbert GOLAZ, Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT à partir de la délibération c48-11-2013, Franck MICHEL donne pouvoir à Nathalie SEGUIN à partir de la délibération c48-11-2013, Alain CHAUFFIER donne pouvoir à Rabah LAÏCHOUR à partir de la délibération c48-11-2013, Patrice LAPLACE donne pouvoir à Françoise TALBOT à partir de la délibération c48-11-2013 et jusqu'à c38-11-2013, Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS à partir de la délibération c02-11-2013, Alain PARROT donne pouvoir à Didier DAVID à partir de la délibération c06-11-2013, Nicole IZORE donne pouvoir à Huseyin YILDIZ à partir de la délibération c11-11-2013, Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS à partir de la délibération c13-11-2013, Nicolas MARJALUT donne pouvoir à Julie BIRET à partir de la délibération c15-11-2013, Annie COUTUREAU donne pouvoir à Jean-Louis SIMON à partir de la délibération c15-11-2013, Robert GOUSSEAU donne pouvoir Joël MISBERT à partir de la délibération c15-11-2013, Thierry DEVAUTOUR donne pouvoir à Jacky AUBINEAU à partir de la délibération c15-11-2013, Christiane PINEAU donne pouvoir à Gwénaelle FILLION-MIGNARD à partir de la délibération c37-11-2013, Françoise TALBOT donne pouvoir à Anita JAGOUEIX à partir de la délibération c39-11-2013, Gérard ZABATTA donne pouvoir à Aurélien MANSART à partir de la délibération c45-11-2013.

Titulaires absents suppléés : M. Joël BOURCHENIN suppléé par M. Bernard LEYSSENE jusqu'à la délibération c13-11-2013.

Titulaires absents : M. Germain MELH, Michel SIMON, Christian GRELLIER, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Emmanuel GROLLEAU.

Président de séance : Mme Geneviève GAILLARD.

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN.

SOMMAIRE

1. Assemblées et Affaires Juridiques - Représentation des élus dans les organismes extérieurs - Modification n°15 (<i>Rapporteur : Madame la Présidente</i>)	17
2. Patrimoine, Logistique, Energies - Piscine de Magné - Déclaration d'intérêt communautaire et procès-verbal de mise à disposition de l'équipement à la Communauté d'Agglomération de Niort (<i>Rapporteur : Madame la Présidente</i>)	31
3. Patrimoine, Logistique, Energies - Piscine de Sansais - Déclaration d'intérêt communautaire et procès-verbal de mise à disposition de l'équipement à la Communauté d'Agglomération de Niort (<i>Rapporteur : Madame la Présidente</i>)	31
4. Direction Générale des Services – Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (<i>Rapporteur : Madame la Présidente</i>)	31
5. Développement Economique - P.A des Chéracles - Acquisitions foncières sur la commune de Prin-Deyrançon (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CLISSON</i>)	31
6. Développement Economique - P.A des Rochereaux - Aménagement de la rue du Puits de la Ville - Cessions foncières au CG79 (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CLISSON</i>)	32
7. Développement Economique - P.A des Rochereaux - travaux d'effacement de réseaux électriques rue du Puits de la Ville - demande de financement à la régie du SIEDS (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CLISSON</i>)	32
8. Développement Economique - P.A de Trévins - Aménagement du carrefour rue du Stade et rue de Nauron - Acquisition foncière à la MAIF (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc CLISSON</i>)	32
9. Etudes et Conduite d'opération - Construction d'une maison de l'expérimentation sur les risques dans l'habitat - Avenants aux marchés (<i>Rapporteur : Monsieur Jacques MORISSET</i>)	33
10. Développement Economique - Bail commercial avec CALYXIS - Maison de l'expérimentation des risques dans l'habitat (<i>Rapporteur : Monsieur Pascal DUFORESTEL</i>)	33
11. Développement Economique - Modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1er janvier 2014 (<i>Rapporteur : Monsieur Pascal DUFORESTEL</i>)	33
12. Développement Economique - Convention de partenariat triennale (2014-2016) entre la CAN et le CBE du Niortais - Versement de la participation 2014 (<i>Rapporteur : Monsieur Pascal DUFORESTEL</i>)	34
13. Développement Economique - Dispositif CORDEE-TPE - Utilisation des fonds votés et non encore consommés pour poursuivre l'accompagnement des TPE dans leurs projets d'investissement sur le territoire (<i>Rapporteur : Monsieur Pascal DUFORESTEL</i>)	35
14. Développement Economique - Participation financière de la CAN en faveur d'une opération de réhabilitation d'un immeuble ancien sur la commune de Magné au titre du soutien à l'activité commerciale au titre du SDEC (<i>Rapporteur : Monsieur Pascal DUFORESTEL</i>)	35

15. Habitat - PLH 2010-2015 - Attribution de subvention pour la construction de logements locatifs publics sociaux (<i>Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD</i>)	36
16. Habitat - PLH 2010-2015 - Mise en place d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) communautaire (2014-2015-2016-2017) labélisé « Habiter mieux » - Signature d'un Protocole d'accord avec l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) – Marchés pour le suivi-animation de ce PIG communautaire (<i>Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD</i>)	36
17. Habitat - PLH 2010-2015 - Deuxième OPAH - Renouvellement Urbain du coeur de l'agglomération Niortaise (2013-2017) - Signature de l'avenant n°1 à la convention partenariale entre l'Etat, l'ANAH et la Ville de Niort (<i>Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD</i>)	37
18. Habitat - PLH 2010-2015 - Attribution de subventions pour l'adaptation et/ou l'accessibilité du parc locatif public social existant (<i>Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD</i>)	37
19. Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation - Mauzé-sur-le-Mignon - Franchissement de voie ferrée (<i>Rapporteur : Monsieur René MATHE</i>)	38
20. Finances - Remboursement des dépenses de fonctionnement et de maîtrise d'oeuvre par le Budget Principal au titre des eaux pluviales (<i>Rapporteur : Monsieur Thierry DEVAUTOUR</i>)	38
21. Assainissement - Admissions en non valeur (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	38
22. Finances - Admissions en non-valeur (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	39
23. Finances – Elargissement des tarifs des équipements et services intercommunaux au nouveau territoire intercommunal (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	39
24. Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour la restructuration du centre de loisirs sans hébergement et du restaurant scolaire (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	39
25. Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Magné pour la création de quatre logements locatifs publics sociaux (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	39
26. Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Mauzé-sur-le-Mignon pour la régénération du court de tennis n°2 (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	39
27. Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Mauzé-sur-le-Mignon pour l'aménagement de sécurité devant la sortie du collège (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	40
28. Finances - Subventions d'équipement versées à la commune de Sciecq pour la rénovation de la Mairie et l'acquisition d'un tracteur (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	40
29. Finances - Subvention d'équipement versée à la commune d'Usseau pour la rénovation des huisseries de la salle polyvalente (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	40
30. Finances - Subvention d'équipement versée à la commune du Vanneau-Irleau pour la requalification de la Grande Rue d'Irleau (<i>Rapporteur : Monsieur Rabah LAICHOURE</i>)	40

31. Marchés Publics - Aménagement d'une maison de l'économie sociale et solidaire - Approbation des marchés (<i>Rapporteur : Monsieur Dominique VALLEE</i>)	41
32. Marchés Publics - Equipement de la Maison de l'Expérimentation sur les Risques dans l'Habitat : éclairage, son, vidéo et mesure scientifique - Approbation des marchés (<i>Rapporteur : Monsieur Dominique VALLEE</i>)	41
33. Marchés Publics - Raccordement de la ZA le Luc les Carreaux - Réalisation d'un poste de refoulement pneumatique - Approbation du marché (<i>Rapporteur : Monsieur Dominique VALLEE</i>)	41
34. Tourisme - EPIC Communautaire Office de Tourisme - Modification de la composition du comité de Direction (<i>Rapporteur : Madame Elisabeth MAILLARD</i>)	42
35. Enseignement Supérieur - Pôle Universitaire de Niort - Convention 2011-2014 - Subvention de fonctionnement et remboursement par l'Université de Poitiers des frais de personnel des agents de la bibliothèque universitaire (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Michel TEXIER</i>)	42
36. Cohésion Sociale Insertion - Volet emploi développement économique - Approbation 3ème programme d'actions 2013 au titre du PLIE-FSE (<i>Rapporteur : Monsieur Gilbert GOLAZ</i>)	44
37. Cohésion Sociale Insertion - PLIE - Avenant à la subvention globale FSE 2011-2013 pour la mise en oeuvre du PLIE 2014 (<i>Rapporteur : Monsieur Gilbert GOLAZ</i>)	44
38. Cohésion Sociale Insertion - CUCS - Volet emploi développement économique - Approbation 3ème programme d'actions 2013 au titre de la CAN (<i>Rapporteur : Monsieur Gilbert GOLAZ</i>)	45
39. Cohésion Sociale Insertion - CUCS - Volet Solidarité/Citoyenneté - Approbation 3ème programme d'actions 2013 (<i>Rapporteur : Monsieur Gilbert GOLAZ</i>)	45
40. Cohésion Sociale Insertion - Schéma Durable de Cohésion Sociale - Les ambassadeurs des transports en commun (Phase II-Seconde étape) (<i>Rapporteur : Monsieur Serge MORIN</i>)	46
41. Cohésion Sociale Insertion - Schéma Durable de Cohésion Sociale - Observatoire des solidarités (<i>Rapporteur : Monsieur Serge MORIN</i>)	46
42. Transports et déplacements - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public des Transports de l'Agglomération Niortaise (<i>Rapporteur : Monsieur Stephane PIERRON</i>)	46
43. Transports et déplacements - Convention relative au système d'information multimodal Poitou-Charentes "COMMENT JV" (<i>Rapporteur : Monsieur Stephane PIERRON</i>)	50
44. Transports et déplacements - Aménagements d'espaces publics connexes du futur pôle d'échange multimodal (PEM) de la Gare de Niort (CPER 2007/2013) (<i>Rapporteur : Monsieur Stephane PIERRON</i>)	50
45. Transports et déplacements - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Chauray pour des travaux relatifs aux transports urbains	67

46. Transports et déplacements - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort pour des travaux relatifs aux transports urbains (Arrêts Sevreau) (<i>Rapporteur : Monsieur Stéphane PIERRON</i>)	67
47. Développement Durable - Agenda 21 - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Niort, le Syndicat du Pays Thouarsais, le Syndicat du Pays Mellois, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort pour la création et l'animation du réseau Climat 79 (<i>Rapporteur : Monsieur Bernard JOURDAIN</i>)	67
48. Sports d'eau - Approbation du programme des travaux pour la construction de la piscine Terre de Sport (<i>Rapporteur : Monsieur Alain PARROT</i>)	17
49. Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention d'objectifs entre la CAN et l'association Musique en Vie - Versement d'une subvention (<i>Rapporteur : Monsieur Alain PARROT</i>)	68
50. Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs (<i>Rapporteur : Monsieur Jacques BROSSARD</i>)	68
51. Ressources Humaines - Création d'emplois temporaires (<i>Rapporteur : Monsieur Jacques BROSSARD</i>)	68
52. Patrimoine, Logistique, Energies - Véhicules réformés - Fin de la mise à disposition (<i>Rapporteur : Monsieur Gérard GIBault</i>)	68
53. Patrimoine, Logistique, Energies - Extension et aménagement des locaux du pôle administratif communautaire Marcel Pagnol - Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre (<i>Rapporteur : Monsieur Gérard GIBault</i>)	68
54. Patrimoine, Logistique, Energies - Extension et aménagement des locaux du pôle administratif communautaire Marcel Pagnol - Révision d'une autorisation de programme (<i>Rapporteur : Monsieur Gérard GIBault</i>)	69
55. Etudes et Conduite d'opération - Château Coudray-Salbart - Restauration de la Tour du Moulin - Demande de subvention - Modification du plan de financement (<i>Rapporteur : Monsieur Gérard GIBault</i>)	69
56. Patrimoine, Logistique, Energies - Acquisition d'une parcelle de terrain aux consorts MARTEAU (<i>Rapporteur : Monsieur Gérard GIBault</i>)	69
57. Patrimoine, Logistique, Energies - Utilisation du service d'auto-partage RegionLib par les agents de la CAN pour les déplacements professionnels (<i>Rapporteur : Monsieur Gérard GIBault</i>)	69
58. Assainissement - Avenant n° 2 au contrat territorial du bassin d'alimentation des captages du Vivier et de Gaschets I et III (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET</i>)	70
59. Assainissement - Convention de récupération des eaux d'extinction en cas d'incendie dans le bassin de stockage du Bas d'Arreau entre la CAN et l'entreprise ECE (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET</i>)	70
60. Assainissement - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur des eaux usées de la commune d'Aiffres (<i>Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET</i>)	70

61. Assainissement - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du Quai Tardy, des secteurs de la rue du Marais et de la route de la Gare sur la commune de Coulon <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	71
62. Assainissement - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue du Marais Poitevin, rue des Frères Largeau, quai de la Sèvre et secteur Grande rue sur la commune de Magné <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	71
63. Assainissement - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Sansais <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	71
64. Assainissement - Réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Sansais <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	71
65. Assainissement - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Vallans <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	72
66. Assainissement - Réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Vallans <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	72
67. Assainissement - Prestations topographiques foncières et géotechniques - Lot 4 : Prestations de services géotechniques - Avenant n° 1 <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	72
68. Assainissement - Remises gracieuses <i>(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MORISSET)</i>	72
69. Assemblées et Affaires Juridiques – Mise en œuvre de la procédure d'urgence <i>(Rapporteur : Madame la Présidente)</i>	14
70. Habitat - PLH 2010-2015 – Evaluation de la politique publique de l'habitat – Rattachement de l'Office Public de l'Habitat « Habitat Sud Deux-Sèvres » à la CAN <i>(Rapporteur : Monsieur Christian BREMAUD)</i>	16

Madame la Présidente

Bonjour à tous et à toutes. Je vais d'abord donner les pouvoirs qui me sont parvenus. Donc nous allons commencer ce Conseil Communautaire par l'adoption du procès-verbal du 21 octobre 2013. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce procès-verbal ? Non.

Approbation du Procès-Verbal du 21 octobre 2013.

Nous allons passer maintenant à l'adoption du recueil des décisions. Est-ce que vous avez des questions à poser ? Non. Je vous remercie.

Approbation du Recueil des Décisions de la Présidente.

Vœu présenté par les élus de l'opposition niortaise en faveur d'un moratoire concernant la hausse du versement transport

Avant l'ouverture de ce Conseil Communautaire, je voudrais vous informer de deux choses qui portent sur le même sujet, la première c'est que je viens de recevoir des mains d'un représentant du MEDEF une pétition que je verserai au dossier sur la problématique du versement transport et la seconde est que j'ai reçu le 18 novembre dernier un vœu émanant de l'opposition niortaise dirigée par Monsieur Marc THEBAULT. Il a été distribué sur table afin que chacun puisse en prendre connaissance, il était paru dans la presse mais que tout le monde en n'a peut-être pas eu connaissance. Bien avant de recevoir ce vœu, il y a maintenant plus de 2 mois, j'avais demandé à nos 2 collègues Vice-Présidents, celui chargé des transports Stéphane PIERRON, et celui chargé du développement économique Pascal DUFORESTEL, d'aller à la rencontre des entreprises sur ce même sujet. Leurs rencontres avec les entreprises, compte tenu des vacances du mois d'août, n'ont commencé qu'au mois de septembre. Ils ont eu aussi l'occasion par voie de presse de corriger les approximations qui ont été véhiculées concernant le vœu reçu le 18 novembre en particulier celles relatives à la Communauté de Communes de Plaine de Courance. Enfin nous avons tous eu l'occasion de lire certains communiqués, certaines "publicités" dans la presse locale où j'ai pu constater là aussi des approximations qui sont probablement, sûrement, dû à une méconnaissance du sujet. Les rencontres des 2 Vice-Présidents avec les entreprises se termineront vers le 11-12 décembre en fonction des dates arrêtées avec leurs interlocuteurs. Les Vice-Présidents me remettront le compte-rendu de leurs auditions puis nous consacrerons un temps particulier à ce débat en l'occurrence le 16 décembre lors de notre prochain Conseil Communautaire. S'il le faut, le cas échéant, en fonction évidemment de ce que nous aurons pu apprécier, je serai peut-être amenée à vous faire des propositions sur le sujet. Je pense que nous aurons un large débat sur la problématique du versement transport le 16 décembre prochain. Est-ce que certains veulent prendre la parole ? Monsieur BALOGE.

Monsieur Jérôme BALOGE

Notre groupe d'élus niortais a été à l'initiative de ce vœu, c'est un vœu qui se veut consensuel, c'est un vœu qui se veut réactif par rapport à une situation que chacun désormais connaît, qui est une situation économiquement difficile, très difficile, et qui est aussi liée à un contexte local de très forte mobilisation et je dirais même de mobilisation unanime des acteurs économiques et sociaux du territoire. A partir de là, je ne vois pas trop l'intérêt de repousser un débat à l'approche de Noël, à une extrême fin d'année, alors même que certains ont un budget à préparer et si l'intention majoritaire de notre Communauté d'Agglomération est de surseoir à la

hausse du prélèvement transport et au projet de TCSP, il s'agit de le dire maintenant en donnant un signe fort. Ce vœu justement pour ceux qui ont pu le lire, parce que je crois qu'il vient de vous être déposé seulement, a pour intention justement de s'accorder majoritairement ensemble pour qu'il y ait une délibération en ce sens le 16 décembre. C'est-à-dire que d'ores et déjà, nous élus de la CAN, nous pourrions donner un signe clair à l'endroit des entreprises mais aussi des institutions hospitalières, médicales, associatives, les collectivités également pour celles qui ne sont pas directement des nôtres. Il est important aujourd'hui de pouvoir envoyer ce message. Je ne vois pas pourquoi on repousserait à plus tard. Vous dites que des consultations sont en cours, je regrette qu'elles n'aient pas eu lieu avant même les délibérations précédentes qui étaient à la fin du printemps dernier et je regrette également que l'on ne prenne pas en compte l'unanimité de la prise de position des acteurs économiques, ce sont toutes les chambres consulaires, ce sont tous les syndicats représentatifs et tous les clubs d'entreprise qui se mobilisent. Donc je ne vois pas quelle autre information peut sortir d'une consultation qui n'est pas terminée. Les entreprises l'ont déjà eu entre elles, les acteurs sociaux aussi, je crois que c'est à nous aussi aujourd'hui, ce soir, de prendre nos responsabilités et de dire qu'il n'y aura pas de hausse du versement transport et le projet de TCSP est suspendu et remis aux calendes grecques. Merci.

Madame la Présidente

Merci. Monsieur MARJAULT.

Monsieur Nicolas MARJAULT

"Parce qu'ils n'ont pas récolté sans peine ils s'imaginent qu'ils ont semé !" Ainsi aurait pu s'exprimer aujourd'hui encore JAURES face à la fièvre anti-fiscale menée, orchestrée par l'ensemble des groupes de pressions patronaux dont Monsieur BALOGÉ vient de faire la liste exhaustive, et pourtant, chacun concèdera aisément que dans des entreprises de plus de 9 salariés l'immense majorité de la récolte est d'abord et avant tout le fruit du travail salarié. On concèdera aussi qu'après la suppression de la taxe professionnelle, en 2010 sous le Président SARKOZY, et l'instauration du crédit impôt-compétitivité-emploi, en 2012 avec l'actuel Président, ce ne sont pas les entreprises mais bien les ménages qui ont acquitté et qui acquittent encore, seuls, la facture de l'austérité. Austérité qui rappelons-le a pour principal objet de garantir la rente financière, rente financière qui, excusez du peu, bénéficie d'abord et avant tout aux détenteurs du capital. Alors de grâce, gardons la tête froide, les patrons n'ont ni le monopole du cœur ni l'exclusivité de la peine, en revanche, ils sont bien les seuls, vraiment les seuls, à avoir bénéficié des largesses fiscales ces dernières années. Voici des années que nous débattons sur le fond. Pourquoi la montée en puissance des politiques publiques en temps de crise ? Pourquoi le choix d'un transport collectif cadencé et rapide ? Pourquoi un mode de financement qui épargne les ménages ? Et que constate-t-on dans le cas présent ? Que ceux qui nous parlent d'asphyxie comptable, qui nous jouent les étranglés, sont quand même les premiers à pouvoir s'offrir une pleine page de communication dans nos quotidiens locaux. Les ménages ne peuvent pas faire ça. Et il faudrait, que face à ce qui n'est que la mise en œuvre d'un grossier rapport de forces, fondé sur un bon vieux calcul égoïste renvoyant aux seuls ménages la facture des politiques publiques, que face à cela nous regardions nos pieds, que nous demandions pardon, qu'en « bon flagellant » de la cause patronale nous fassions en plus la campagne électorale de la droite locale. Sincèrement, pensez-vous que la concomitance du vœu de la droite

libérale sous l'égide des chambres consulaires et des syndicats patronaux relève de la Divine Providence ? Vous croyez au hasard des conjonctures ? Vous croyez que cela tombe le même jour par la grâce du ciel ? C'est étrange, non ? Avons-nous bien conscience du mépris affiché envers les représentants de la République que nous sommes lorsqu'un vote majoritaire d'une assemblée souveraine se voit réduit à une formule d'une mesquinerie sans nom qu'on peut quand même lire dans la presse depuis quelques jours "110 000 000 d'euros pour s'offrir une ligne de bus que vous n'utiliserez peut être jamais" Vous rendez-vous compte du mépris envers la représentation souveraine ? Est-ce que l'on se rend compte de ce qu'il y a derrière ces mots ? Je passe les sous-entendus nauséeux faussement dissimulés derrière le verbe "s'offrir". J'espère que vous comme moi êtes conscients que nous ne nous offrons rien. Mais je mesure ce qu'il y a derrière sans la moindre hésitation ! J'invite l'ensemble des élus locaux que nous sommes ici à renvoyer avec toute la fermeté qui s'impose l'ensemble de nos dirigeants économiques à ce qu'ils sont face à la République : des citoyens comme les autres.

Madame la Présidente

Merci Monsieur Nicolas MARJAULT.

Madame Rose-Marie NIETO

Excusez-moi Monsieur MARJAULT mais je pense que vous oubliez que les ménages sont les salariés des entreprises. Nous ne sommes pas pour une augmentation des impôts des ménages effectivement, mais lorsque vous augmentez les impôts des entreprises dans une situation actuelle de crise où il y a des difficultés, vous ne faites qu'accroître les difficultés des entreprises. Vous ne permettez donc pas aux entreprises de se développer et d'embaucher des ménages alors qu'ils ont besoin de travail. Vous voyez le problème ?

Madame la Présidente

Je vous en prie ne vous répondez pas comme ça. Je vais donner la parole à Alain PIVETEAU et ensuite à Amaury BREUILLE. Je souhaiterais que nous n'obérions pas le débat de fond que nous aurons le 16 décembre puisque je me suis engagée à avoir un débat de fond et chacun peut réagir évidemment mais sans entrer dans le détail car sinon nous n'en sortirons pas.

Monsieur Alain PIVETEAU

Merci Madame la Présidente. Je m'en tiendrai donc au vœu qui est proposé puisque c'est bien de ça dont il est question, sans engager de façon complète le débat de fond, mais en donnant quelques éléments qu'il est important de rappeler. Concernant le vœu, il s'agit de voir si ce vœu est opportun ou non, et s'il l'est, s'il permet de renforcer les décisions publiques que nous avons prises au nom de la population. C'est ça finalement. Et là il suffit de prendre ligne par ligne le vœu qui est proposé. Contrairement à ce qu'affirmait Monsieur BALOGE, on n'est pas dans un exercice consensuel, on est dans une tentative conflictuelle et on n'est pas dans l'opportunité mais dans l'opportunisme électoral. A partir de là, il est difficile de penser que ce vœu puisse être la base, pour nous représentants du peuple Niortais, d'une discussion qui est en cours, on nous l'a rappelé, à propos de cette décision que nous avons prise. Donc il ne s'agit pas non plus de la remettre en cause. Il s'agit de voir comment on avance avec l'ensemble des acteurs du territoire dont font partie les entreprises et le principal problème dans votre discours simpliste est d'amalgamer et

de parler "au nom de". Vous amalgamez l'ensemble des entreprises, mais il y a une variété d'entreprises sur ce territoire, il y a une variété de prises de positions. Vous ne pouvez pas considérer que des représentants, certes importants, certes légitimes, d'une partie de ces entreprises, de ce monde de l'entreprise, est suffisante pour arrêter une décision. C'est ce que vous nous proposez dans ce vœu. Il n'est donc pas acceptable de le retenir comme base de discussion entre nous. Et cet amalgame se prolonge dans votre vœu puisque vous parlez d'augmentation qui s'ajoute à d'autres augmentations. Lesquelles ? Sur le territoire, lesquelles ? Et en France, lesquelles ?

Les vérités semblent vous déranger, moi je m'attache aux faits, c'est tout, aux faits. Est-ce qu'il y a une augmentation de la pression fiscale ici sur les entreprises, sur toutes les entreprises ? Bien évidemment que non. Est-ce que certaines, suite à la réforme fiscale que vous avez soutenue ont eu à payer plus ? Bien sûr que oui. Est-ce que certaines ont bénéficié du passage de la taxe professionnelle à la nouvelle taxation économique ? Bien sûr que oui.

Comment avoir une présentation aussi simpliste et se permettre de parler "au nom de" alors qu'il nous faut ici collectivement parler au nom de l'intérêt général c'est-à-dire de l'ensemble des acteurs du territoire et écouter ce qu'ont à nous dire les entreprises parmi d'autres acteurs et c'est ce qui est fait en ce moment, je ne vois pas comment on pourrait aujourd'hui bloquer un processus de discussion, d'échanges, de constructions de compromis territoriaux et ça c'est ce que l'on fait en permanence au nom d'une attitude strictement politicienne.

Madame la Présidente

Bien merci. Alors Monsieur Amaury BREUILLE, ensuite Madame TALBOT, ensuite Monsieur BALOGE.

Monsieur Amaury BREUILLE

Merci Madame la Présidente. En mai nous avons décidé à une large majorité d'augmenter le versement transport, nous avons tous défendu ce choix parce qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'avenir de notre territoire : celui d'assurer la mobilité sur le bassin niortais dans les années à venir. Les études du Plan de Déplacements Urbains montrent sans ambiguïté que faute d'une amélioration très forte de notre réseau de transports collectifs notre territoire sera confronté à un engorgement automobile important sans commune mesure avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Si demain les salariés, les prestataires, les clients des entreprises niortaises ne peuvent plus se déplacer dans des temps raisonnables, alors c'est la pérennité du développement démographique et économique de notre agglomération qui sera mise à mal. Aujourd'hui notre réseau de bus reste sous dimensionné, offrant souvent des temps de trajet de 45 minutes là où la voiture met 15 minutes. Il n'est donc pas compétitif. Tout l'enjeu est de donner de la rapidité à ce réseau pour gagner des clients et ainsi éviter l'asphyxie automobile ! J'insiste sur ce point car le TCSP en permettant la diminution du nombre d'automobiles assure la fluidité des déplacements de tous, qu'on choisisse ou non d'être usagers des transports en commun. Le versement transport est la ressource indispensable pour mener à bien cette stratégie pour notre territoire. Non seulement pour réaliser le TCSP, qui n'est que l'arbre qui cache la forêt, mais aussi et surtout pour améliorer l'ensemble du réseau de transport et cette indispensable amélioration devra se faire dans la concertation avec tous les usagers. Il semble aujourd'hui que face aux réactions très organisées des structures patronales, vous envisagez de faire machine arrière sur le

versement transport, le pire serait évidemment de verser dans la démagogie en promettant aux uns que le versement transport sera rogné ou reporté et aux autres que le TCSP et l'amélioration du réseau transport seront bien réalisés. En clair, vous avez un vrai choix aujourd'hui entre une posture qui à l'approche des élections municipales prétendrait faire plaisir à tout le monde en repoussant les problèmes à plus tard ou bien exercer véritablement la responsabilité qui est la nôtre, à savoir préparer l'avenir de notre territoire. Alors c'est vrai, il y a aujourd'hui un discours démagogique de droite, Monsieur BALOGÉ promet que demain les transports seront gratuits, que le contournement nord sera en partie fait, qu'en plus les impôts locaux baisseront, et donc maintenant que le versement transport également baissera. Je voudrais juste éveiller la vigilance des citoyens sur le fait qu'en politique les magiciens se révèlent souvent être des illusionnistes, et de mauvais illusionnistes, à leurs dépens. Mais à cette démagogie de droite ne répondons pas par une démagogie de gauche car si nous donnons raison à ceux qui se sont organisés en un groupe de pression efficace alors qui défendra les usagers des transports qui eux, il est vrai, n'ont pas la même capacité à se faire entendre mais subissent quotidiennement les désagréments liés aux carences de notre réseau. Enfin une remarque et une proposition, si certains d'entre vous pensent vraiment qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures fiscales pour soutenir les entreprises est-ce sur le versement transport qu'il faut « sabrer » ? Rappelons que c'est une contribution qui est particulièrement juste pour 3 raisons : Primo, le versement transport fait contribuer les entreprises et les administrations aux déplacements domicile-travail que celles-ci génèrent, il est donc légitime. Secundo, contrairement aux autres impôts, il comporte une contrepartie obligatoire : on ne peut le lever à 1,8% que si effectivement on réalise les améliorations prévues du réseau. Troisièmement, c'est une contribution qui a le mérite d'épargner les petites entreprises, toutes celles qui emploient moins de 10 salariés, c'est-à-dire il faut le rappeler d'exonérer 88% des entreprises de notre territoire c'est donc un impôt différencié. Alors si vraiment vous pensez qu'il faut alléger la pression fiscale sur les entreprises, libre à vous, mais il serait plus légitime et judicieux de le faire sur la CFE que sur le versement transport. Pour terminer, nous proposons évidemment que le versement transport soit maintenu à 1,8% mais nous proposons également que la Communauté d'Agglomération lance immédiatement une étude de l'impact de l'ensemble de notre PDU, versement transport, TCSP, améliorations du réseau, sur l'emploi local et comme les points de vue sont localement radicalisés et difficilement conciliables nous proposons que nous menions cette étude d'impact avec les acteurs économiques et les acteurs des collectivités locales qui ont déjà mis en œuvre un TCSP et une stratégie de développement des transports en commun comparable à la nôtre. Nous faisons cette proposition parce que nous savons que les villes qui ont misé sur cette stratégie ont vu dans les faits, que cela avait un impact positif sur l'économie et sur l'emploi et non l'inverse.

Madame la Présidente

Merci. Avant de passer la parole à Madame TALBOT, je voudrais dire Monsieur le conseiller communautaire adjoint au maire de Niort que je n'envisage rien et donc que pour l'instant nous continuons de consulter les entreprises, je crois l'avoir dit. Je passe la parole à Madame TALBOT.

Madame Françoise TALBOT

Seulement 2 mots, parce que je suis surprise de toutes ses interventions et tous ces discours, après avoir lu tout ce qu'on a lu dans la presse, la démagogie ne doit pas avoir sa place dans notre discours. Nous avons ici voté pour, tous dans cette assemblée, il y a quelques mois, pour ce TCSP. Vous nous dites que des consultations sont en cours, après ces consultations, nous allons entendre ce que vont nous dire Stéphane PIERRON et Pascal DUFORESTEL. J'espère que le 16 décembre nous conforterons notre décision prise il y a quelques mois, il ne faut pas oublier que c'est pour un Transport Collectif en Site Propre, et ce que cela va apporter à la vie de notre Communauté d'Agglomération. J'adhère donc tout à fait à votre proposition d'attendre. Je ne vois pas pourquoi on se précipiterait aujourd'hui puisqu'on n'a pas fait de réflexions complémentaires.

Madame la Présidente

Merci. Monsieur BALOGE et Monsieur MICHEL.

Monsieur Jérôme BALOGE

Oui je suis moi-aussi un peu sidéré par les réactions que ce vœu a suscité notamment dans les rangs de mes collègues niortais et j'aimerais aussi entendre éventuellement la position d'autres élus, non niortais. J'ai entendu beaucoup de choses : Monsieur PIVETEAU, pourtant adjoint en charge des finances en tout cas de la prospective financière de la Ville de Niort, nous dit que la fiscalité n'augmente pas. Il y avait encore ce matin une manifestation d'artisans sur la hausse de la TVA, ça concerne aussi notre secteur, pas que notre secteur je le reconnais, mais la hausse est sensible. On pourrait parler aussi des centres équestres on en a aussi quelques-uns sur le territoire. Je me souviens aussi de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, ça concerne notre territoire. Je me souviens aussi de nos débats, il y a encore un an, sur la Contribution Foncière des Entreprises, la CFE et en effet des seuils, des plafonds et de l'émoi que cela a suscité dans cette même assemblée et en dehors, et nous avons été amenés aussi à réviser notre position à ce sujet-là. Oui la fiscalité de la Communauté d'Agglomération est lourde, elle pèse sur les entreprises, surtout quand on la compare aux autres établissements de coopération intercommunaux. Il faut y prendre garde, c'est un enjeu d'attractivité, n'allons pas trop loin. Et je crois que quand on a cette voix unanime de ce monde qui est entrepreneurial et non pas seulement patronal, c'est-à-dire les entreprises, c'est en effet les responsables et dirigeants mais c'est aussi les salariés, ce sont les familles qui vivent de tout cela, ce sont nos communes aussi qui en vivent, je crois qu'il faut les écouter. Et de bons élus, une bonne assemblée, ce sont des élus qui écoutent et c'est une assemblée qui écoute aussi et qui majoritairement peut revoir les choses comme on l'a fait aussi sur la Contribution Foncière des Entreprises. Alors, si on veut, moi je suis un peu étonné Madame la Présidente parce que le communiqué que nous avons tous lu, issu de la CAN, laissait clairement entendre un moratoire. Et là, en réponse à Amaury BREUILLE et quelques réactions soutenant mordicus ce TCSP et le maintien de cette hausse du versement transport vous nous dites que rien n'est décidé. Par ce vœu justement nous voulons envoyer une réponse claire à des inquiétudes qui sont tout aussi clairement exprimées : y aura-t-il oui ou non au 1er janvier prochain une hausse du versement transport ? De cela, il n'est pas difficile d'en convenir aujourd'hui entre nous et nous demandons évidemment que l'on puisse voter sur le vœu qui est présenté comme il se doit parce que cette réponse nous ne la devons pas qu'à nos électeurs mais aussi évidemment aux

administrés de la Communauté d'Agglomération et en premier lieu à ceux qui nous interpellent. Merci.

Madame la Présidente

Merci. Vous avez probablement des problèmes de lecture. Vous relirez le communiqué que nous avons transmis, il n'y a aucun moratoire. Effectivement dans votre vœu vous demandez un moratoire, dans le nôtre nous expliquons ce que je vous explique aujourd'hui à savoir qu'à la fin des rencontres entre les chefs d'entreprises, le 16 décembre nous pourrions discuter sérieusement, et pas dans la précipitation, et la tête froide, de ce sujet-là. Mais en aucun cas nous parlons de moratoire.

Monsieur Franck MICHEL

Merci Madame la Présidente. Je voulais avoir une réaction par rapport à celle du patronat, enfin des organisations patronales et des assemblées consulaires, c'est que je trouve que si l'on prend une lunette un peu plus grande que notre seul territoire, il doit être vu par d'autres organisations patronales comme bien rétrograde. Je rencontre régulièrement des investisseurs qui me demandent des nouvelles de ce nouvel axe qui va structurer les déplacements dans la ville et notamment ce que nous allons faire dans le cas de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour permettre et favoriser l'implantation le long de cet axe qui est par anticipation très demandé, ce que nous allons faire dans le PLU pour favoriser justement une densification et l'implantation d'activités tertiaires ou commerciales et économiques. Donc, je crois qu'à un moment donné, il va falloir que ce patronat-là se confronte avec celui qui par exemple vient et investit dans des villes comme Le Mans, Tours ou des plus petites villes comme Périgueux ou autres. Donc, on a vraiment une vision extrêmement rétrograde, décliniste, puisque là tout progrès d'aménagement du territoire est complètement déconsidéré a priori sous prétexte que les entreprises doivent y participer et ça me permet de répondre à Madame NIETO qui dit que "non les ménages ne paieront pas". Mais bien sûr que si les ménages paieront et pas qu'un peu si nous ne faisons rien, si nous ne faisons pas ce TCSP, si nous ne faisons pas des entrées de ville rapides Avenue de Limoges, Avenue de Nantes avec des parkings relais comme dans le PDU, c'est esquissé, nous allons au-devant d'un engorgement inéluctable vu les plans d'aménagement de l'habitat autour de Niort, dans ce bassin de vie niortais, et du coup il va y avoir une grave pression pour le déplacement : des rocadés, des doubléments de rocadés et ainsi de suite... Et qui paye les rocadés et les doubléments de rocadés ? Les ménages. Donc je trouve un peu léger que tout un secteur, le secteur qui se dit représenter le secteur économique ne veuille participer en rien à l'aménagement du territoire et je laisse nos citoyens juges de ces discours.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD

Merci Madame la Présidente. Je voulais juste m'exprimer là en tant que simple délégué communautaire puisque j'ai cru voir dans les différentes interpellations qu'il y a eu par différentes organisations que l'on pouvait considérer que le délégué lambda dans cette assemblée n'était pas forcément au courant de tous les choix ou orientations qu'il pouvait faire et qui lui est arrivé parfois de passer au vote, ou qu'il

oublierait de s'exprimer. Alors je voulais juste profiter de cette discussion pour dire que quand je participe aux délibérations de l'assemblée, je prends bien part à toutes les informations qui sont données, ça me permet de confirmer que sur les thématiques comme le Transport, Stéphane PIERRON est un Vice-Président qui donne toutes les informations, grâce je pense aux services de la communauté, et qu'il sait répondre en assemblée voire au-delà puisque je l'ai vu venir dans le conseil municipal où je siège donner des explications. J'ai même pu entreprendre avec lui des conversations relatives aux transports qui concernent un quartier de Niort dont je m'occupe. Donc, Stéphane PIERRON est un Vice-Président qui donne toutes les informations aux délégués de la CAN, de la base, et on a tous les éléments lorsqu'on prend une délibération, ça c'est pour une précision par rapport à des débats qui ont été engagés par certains groupes de pression sur nos travaux en cours. Après, sur l'évolution des lignes des services publics de transports en commun, effectivement ce ne sont pas toujours des projets faciles à mettre en œuvre, je comprends bien que les entreprises ont des enjeux dans la conjoncture actuelle qui ne sont pas toujours évidents à régler mais qu'il faut savoir concilier. Donc, pour moi les travaux de cette assemblée sont tout à fait conformes à l'intérêt que peut porter un habitant de l'agglomération membre d'un conseil municipal et qui participe et se documente régulièrement auprès des travaux de notre collectivité. Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Merci.

Madame Rose-Marie NIETO

Je voulais dire que les entreprises ne refusent pas de participer au développement du transport en commun. Elles refusent parce qu'elles continueront à participer par le biais de la taxe transport, par contre elles refusent cette augmentation dans un moment où financièrement elles sont en situation très difficile. On connaît quand même la crise, tout le monde le voit autour de soi et ça oblige ces entreprises à faire des arbitrages concernant la masse salariale, ce qui n'est pas du tout une bonne chose en ce moment. D'autre part, je pense qu'il y a déjà un service de transport en commun qui existe et que si on pense à le développer un peu plus, et à le développer dans le sens des usagers, ce serait déjà très intéressant. Depuis le temps qu'on demande à ce que les usagers soient écoutés. C'est une question d'argent, c'est un choix financier, c'est un choix politique. Les lignes de transport font des zigzags dans les quartiers, mettent 3/4 d'heure pour aller place de la Brèche alors qu'en 10 minutes vous y êtes en voiture, ça fait longtemps que les usagers les dénoncent. Qu'il y ait des horaires qui correspondent aux besoins des usagers, ça fait longtemps qu'on les réclame aussi mais l'on n'a vu aucune amélioration à ce niveau-là. Donc, on peut améliorer ce qui existe au niveau des transports en commun, nous y sommes favorables, mais sans augmenter la contribution des entreprises qui est déjà suffisamment lourde.

Madame la Présidente

Merci. J'aimerais que nous puissions clore ce débat le plus rapidement possible puisque nous y reviendrons. Donc si vous pouvez être brefs. Vous aurez l'occasion de revenir là-dessus de manière plus approfondie, si vous le souhaitez, comme je vous l'ai proposé, le 16 décembre.

Madame Elisabeth BEAUVAIS

Je suis consternée de la teneur des débats parce que c'est dans un climat de concertation et de conseil que nous avons porté ce vœu et on entend : "vous êtes ringards", "vous êtes rétro", "vous êtes démago" Ce n'est pas à ce niveau là que se situe le débat. C'est pour le bien de la Communauté et des Niortais. Vous avez, il y a quelques semaines programmé et reporté l'événement au Mercure intitulé "Pourquoi faut-il investir à Niort ?". Alors pourquoi cela a été reporté, je ne sais pas. Ce que je sais c'est que s'il faut investir à Niort c'est pour un développement économique aussi, l'un ne va pas sans l'autre, on ne peut pas investir s'il n'y a pas une possibilité d'emploi sur le terrain. Les entreprises sont nécessaires et ce n'est pas en les voyant fermer les unes après les autres ! Nous ne sommes pas encore en Bretagne mais méfions-nous que ça ne nous arrive pas. Les artisans font travailler aussi des familles et moi je ne comprends pas que vous fermiez les yeux. Les gens connaissent la crise à Niort, il n'y a pas que des nantis, il y a des chefs d'entreprises, qui donnent du travail et qui ont moins que leurs salariés à la fin du mois. Il faudrait arrêter d'avoir dans le collimateur ceux qui prennent des responsabilités pour faire travailler les autres. Tant que l'on n'aura pas compris cette réalité, que les uns et les autres sont embarqués dans le même bateau, il y a toujours ces 2 mondes qui s'opposent, et jamais on n'arrivera à construire, comme vous le dites, un monde meilleur où tout le monde pourra avoir un toit, du pain et une vie normale. Monsieur MICHEL parle des villes comme Le Mans, je la connais bien, je peux vous dire que les artères, les rues du Mans sont 2 fois, 3 fois voire 4 fois plus larges que nos rues et que le problème du TCSP vient de la topographie de notre ville. Il est évident qu'au lieu de mettre 45 minutes, ce seront les automobilistes qui mettront 45 minutes. Je sais, tout le monde ne prendra pas le TCSP et donc essayons de réfléchir sans s'envoyer des anathèmes. On ne vise pas les élections. Vous croyez que vous ne la visez pas votre réélection?

Madame la Présidente

Merci. Avant de donner la parole à Monsieur BALOGE et à Monsieur Franck MICHEL je voudrais dire à Madame BEAUVAIS que je souhaiterais avoir un peu plus de respect car je m'intéresse, nous nous intéressons à la Communauté d'Agglomération, aux entreprises aussi bien que vous. Nous avons fait un schéma de développement économique et nous travaillons avec ces entreprises, nous faisons attention à la manière dont les choses se mènent mais nous avons aussi un regard sur les salariés. Ce sont effectivement des salariés d'entreprises, qui sont des ménages quelquefois aussi en très grande difficulté que nous devons donc aider et c'est ce débat que je vous propose le 16 décembre. Il faudra que nous soyons aussi capables -ce que vous n'êtes pas capables de faire- c'est de regarder à la fois l'intérêt des salariés et des usagers et l'intérêt des entreprises. Donc un peu de respect pour les élus que nous sommes, certes nous sommes une majorité, mais je trouve que vos propos sont un peu excessifs.

Monsieur Jérôme BALOGE

Donc vous nous dites, vous nous faites part d'une certaine compassion, que l'on peut tous partager mais je crois justement que beaucoup de Niortais se disent aussi que par les temps qui courent un projet de 110 millions d'euros c'est beaucoup d'argent qui pourrait être mis ailleurs et donc là-dessus je crois 107 millions d'euros pour une ligne de bus il y a aussi de quoi faire réfléchir beaucoup de niortais. Donc je ne voudrais pas que ça ne soit qu'un débat entreprises/élus sinon ça serait un débat

très malsain parce que je crois que ça traduirait un manque de compréhension totale. C'est vrai que l'unanimité qui se fait contre ce projet devrait de ce point de vue nous faire réfléchir pour les années à venir. Le TCSP et le versement transport qui va avec ne concernent pas que les entreprises, ça concerne toutes les structures de plus de 9 salariés, associations, maisons de retraite, hôpital, clinique ... Pour l'hôpital j'ai entendu des chiffres avoisinant les 800 000 euros. Personnellement je ne siège pas au conseil d'administration donc je le cite uniquement comme ça, peut-être que vous nous direz des choses différentes Madame GAILLARD, mais en tout cas je suis persuadé que vue la masse salariale, ça impacte considérablement de passer à 1,8% de la masse salariale, ça impacte évidemment les entreprises et toutes les structures, et ça impacte aussi les salariés. Il faut le dire et le redire. A partir de là, est-ce qu'on est conscient ou non? Ce soir, je croyais en effet en proposant un vœu, qu'ensuite les jours suivants, ayant vu votre communiqué, on allait vers une position raisonnée et raisonnable. Notre vœu l'était et le communiqué me semblait l'être. Ce soir, je ne sais plus où l'on en est. J'ai l'impression que le poisson a été complètement noyé et j'aimerais au moins que l'on puisse délibérer sur le sujet et que l'on ait de la part de la Présidente et du Bureau de la CAN une position claire sur ce qui est pressenti pour le 16 décembre, délibération ou pas, au terme du vœu qui nous est proposé. C'est la moindre des choses que l'on doit aux entreprises et je pense que c'est très important.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur Franck MICHEL

Très rapidement je voulais répondre à Madame BEAUVAIS qui demande pourquoi une réunion sur "Pourquoi investir à Niort?" a été repoussée alors je vais vous le dire en toute transparence, il y a eu une erreur de mailing et ce n'est pas parti, donc sachant qu'il n'y aurait personne, on a préféré repousser à une date ultérieure. Mais on attend du monde et d'ailleurs il n'y a pas besoin de réunion pour que des investisseurs viennent à Niort mais vous aurez les annonces dans les prochaines semaines. Depuis 30 ans, ou 20 ans, on baisse la contribution fiscale, ça diminue pour les entreprises, le taux de l'impôt sur les sociétés, un certain nombre d'allègements existent contrairement à ce que vous dites, et le chômage continue d'augmenter. Donc, le lien scandaleux que vous faites entre le niveau d'emploi et le niveau de fiscalité est absolument faux.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur Stéphane PIERRON

Alors, certains voudraient nous faire croire que la question serait l'abandon du projet de TCSP à travers l'augmentation du taux de versement transport décidé à une large majorité en mai 2013. Si on posait ainsi le débat, on serait déjà dans l'erreur, l'incompréhension, la manipulation. La première question est le projet de TCSP est-il à lui seul une bonne réponse aux questions de mobilité déplacements ? La réponse vous l'avez déjà donnée, mes chers collègues, il me semble nécessaire de rafraîchir la mémoire vieillissante ou sélective. L'élaboration du PDU s'est effectuée dans la concertation : création de groupes de travail thématiques, des rencontres avec les élus de chaque commune, des réunions d'information et de concertation auprès des

habitants de la CAN, des forums qui ont réuni tous les acteurs du territoire, sans oublier les présentations directement auprès de différentes instances de l'agglomération. Le choix d'un scénario s'est effectué parmi 5 propositions : 3 sans TCSP et 2 avec TCSP. Le scénario retenu étant celui qui repose sur le principe de la création d'un TCSP Bessines/Niort/Chauray et du développement du réseau de transports collectifs sur l'ensemble du territoire de la CAN. Ainsi, le scénario choisi est celui qui se décline en 31 actions toutes établies sur le principe affirmé du PDU, que l'arête dorsale du PDU est la création d'une ligne de TCSP et le développement du réseau transports collectifs sur l'ensemble du territoire de la CAN n'est pas seulement limité à Niort comme je peux l'entendre plusieurs fois dans les propos de certains dans cette assemblée. En résumé, ne pas réaliser le TCSP remet en cause la totalité du plan de déplacements urbains que vous avez approuvé, mes chers collègues, à une très grande majorité 75 pour, 4 contres et 7 abstentions en avril 2010. Je tiens à préciser ou plutôt à rappeler que, lors des phases d'élaboration et de concertation de l'enquête publique et les débats dans cette assemblée jusqu'à l'approbation, à aucun moment le projet de TCSP n'a été critiqué ou remis en cause. Cependant, il est vrai que la réalisation d'un TCSP permet de franchir la barre du taux versement transport à 1,05 %. C'est la seule raison qui aux yeux de certains justifierait que le TCSP serait un mauvais projet et qu'il devrait être retiré du PDU, qu'on devrait arrêter le développement du réseau transport collectif, c'est-à-dire renoncer au Plan Déplacements Urbain que nous avons approuvé. Mes chers collègues, la véritable question n'est pas la question de la qualité du projet de TCSP mais la question du financement, pas du TCSP uniquement mais du financement de la politique du développement de transports collectifs sur l'ensemble de notre territoire actuel et futur qui a été décidé et affirmé à travers le vote et l'approbation du PDU. En effet, on ne peut pas réclamer, et certains viennent encore de le faire, sans cesse plus de services de transports collectifs, plus de bus, plus de lignes, plus de fréquences, plus d'amplitude horaire pour sa commune, pour son secteur ou tout simplement sur la totalité du territoire de la CAN, sans accepter la nécessité d'une véritable volonté financière. Mais par respect des entreprises que nous allons encore rencontrer avec Pascal DUFORSTEL ce débat du financement aura lieu peut être à nouveau le 16 décembre.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur Pascal DUFORSTEL

Merci. Je tenais très solennellement Madame la Présidente d'emblée à vous remercier parce que vous avez éclairé mon chemin, dans le début du débat je ne comprenais pas pourquoi les prises de position était aussi tranchées, voire clivantes, voire parfois un peu caricaturales et vous m'avez appris qu'il y aurait des élections bientôt et que ça pouvait jouer dans ce contexte. Plus sérieusement puisque le débat appelle à beaucoup de sérieux et je crois que c'est ce que nous faisons avec mon collègue Stéphane PIERRON en accueillant, en rencontrant, le maximum d'acteurs autour de ce débat. Je pense pouvoir dire sans caricature, en l'occurrence, que le vœu qui nous est présenté ne peut pas prétendre être consensuel et unanime. Il est lui-même plein d'approximations, pour rester très décent et correct à l'égard de ses auteurs. En l'occurrence Monsieur BALOGÉ, vous ne pouvez pas, et peut-être n'êtes-vous pas allé assez à la rencontre des entreprises pour le savoir, mais puisque nous les voyons régulièrement en ce moment, on ne peut pas parler d'une

mobilisation unanime. On ne vous fera pas le spectre total des réactions que nous rencontrons, le 16 décembre prochain, mais d'emblée on ne peut pas parler d'unanimité. Il faut parler précisément. Il y a à ce jour, tout à l'heure, remis par le président du MEDEF 357 signataires de l'appel qui malgré une grosse campagne de communication relativement chère, je vous laisserai poser les questions sur la manière dont elle a été financé, n'a pas été au-delà. Tout ça sur un périmètre, qui, il faut le rappeler, est de 500 établissements pouvant appeler à verser le VT, 504 exactement si ma mémoire est bonne. Tout ça sur 4 284 entreprises et ce sont les chiffres du dossier technique de nos différentes chambres consulaires, en l'occurrence un dossier relativement sérieux celui-ci, contrairement à d'autres modes de communication beaucoup plus caricaturaux, et dans lesquels il y a 18 organismes publics. Voilà pour être précis. Donc il n'y a pas unanimité et on essaiera de vous montrer la palette des réactions liées parfois à des mésinformations, un manque peut-être de communication bref on vous le fera apparaître le plus objectivement possible car puisqu'il a été fait référence à Jaurès "il faut savoir comprendre le réel pour aller à l'idéal". Dans ce contexte, d'autres éléments d'approximations, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dans un tout antifiscal actuel laisser entendre que la TVA toucherait uniquement les artisans, si respectables soient-ils, qui manifestent aujourd'hui. Les problèmes de TVA touchent avant tout l'ensemble de nos concitoyens et ainsi de suite. Bref si vœu il doit y avoir et si on doit objectiver le débat puisque c'est ce que vous avez eu prétention à faire, je vous proposerais plutôt un vœu qui ne condamne pas le débat et les orientations que nous serons amenés à prendre le 16 décembre et qui pourrait, pour respecter l'ordonnancement du vôtre, s'intituler comme cela : "Les entreprises de l'agglomération niortaise par la voix de leurs représentants professionnels et des chambres consulaires ont exprimé leurs questionnements ou leurs inquiétudes sur le projet de Transport Collectif en Site Propre qui va se traduire pour eux par une augmentation conséquente du versement transport dès le 1er janvier prochain. De surcroît les sociétés installées sur le territoire de la Communauté de Communes de Plaine de Courance et qui pensent être assujetties à la même date à cette taxe pour la première fois sont interrogatives. La Présidente de l'agglomération a aussitôt demandé aux Vice-Présidents en charge des transports et du développement économique de recevoir les différents acteurs concernés pour mieux faire connaître les orientations communautaires et écouter les divers points de vue dans le contexte économique et social actuel dans le contexte économique et social actuel, il paraît essentiel de maintenir les liens de confiance qui lient notre Communauté aux différents acteurs. Il conviendra donc, après le rapport que feront les deux Vice-Présidents le 16 décembre prochain à l'issue de leurs diverses entrevues, de décider collectivement comment concilier au mieux une politique de mobilité prenant en compte les défis qui sont les nôtres pour les prochaines années et, par ailleurs, la participation des quelques 500 établissements concernés employant plus de 9 salariés au financement de cette politique. A cet effet une nouvelle délibération pourra être soumise au prochain conseil de décembre." Voilà ce qui doit être un vœu objectif, dépassionné, consensuel et réactif.

Madame la Présidente

Bien. Merci Monsieur le Vice-Président au développement économique. Je vous propose donc pour clore ce débat de bien vouloir vous prononcer sur ce vœu afin qu'une délibération soit inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Oui j'aimerais juste dire que j'entends la proposition de Pascal DUFORESTEL mais il ne nous dit rien si ce n'est que de nous donner rendez-vous. C'est une information que vous nous avez déjà donnée Madame la Présidente. Je ne vois pas où il y a vœu dans les propos de Monsieur DUFORESTEL. Le seul vœu et la seule information réelle c'est de dire "on est d'accord ce soir pour dire que l'on délibérera le 16 pour suspendre la hausse du versement transport".

Madame la Présidente

Non, non. S'il y a besoin on délibérera, s'il n'y a pas besoin on ne délibérera pas. Je vous ai dit et je vous ai annoncé qu'à la suite des rencontres qu'il y aura et qui seront terminées avec les entreprises, nous apprécierons ce que nous devons faire en fonction de ce que nous aurons appris et pu comprendre.

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Enfin vous laissez tout le monde dans l'incertitude, c'est quand même extraordinaire !

Madame la Présidente

Et nous pourrions à ce moment-là si c'est nécessaire en reparler. Aujourd'hui on ne prend pas, contrairement à ce que vous dites, comme ça, une délibération qui ne voudrait strictement rien dire. Nous avons sur la Communauté d'Agglomération, et ça a été parfaitement expliqué par Stéphane PIERRON, une politique de développement des mobilités ambitieuse. On ne jette pas comme ça des délibérations qui ont été prises sans avoir étudié un certain nombre de choses auparavant et sans avoir pu voir et travailler sur ces sujets qui sont importants et comme je vous l'ai dit, je pense qu'il nous faut aussi travailler en direction des salariés, c'est un mot que vous n'avez quasiment pas utilisé dans vos propos.

Madame Elisabeth BEAUVAIS

Je suis peut-être la seule mais je demande un vote à bulletin secret.

Madame la Présidente

Très bien. Merci.

Monsieur Alain BAUDIN

Je voulais simplement savoir si sur les 500 établissements concernés dont tout à l'heure Monsieur DUFORESTEL a parlé, la pétition de 375 est à rapporter à ces 500 établissements ? Ensuite, vous avez parlé de 4 000 entreprises. Je veux dire si effectivement il y a 375 entreprises par rapport aux 500 établissements concernés qui se positionnent, je crois que ça doit nous interpeller. Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas agir dans la précipitation. Je ne suis pas hostile à tout ça, en tous les cas je crois que ça doit vraiment nous interpeller et aujourd'hui je pense qu'on n'apporte pas de réponse. Votre propos de dire que ce ça sera étudié le 16 décembre me paraît suffisant sans prendre en considération toutes ces histoires de vœux, je ne veux pas rentrer dans cette logique je ne participerai pas à ce genre de vote.

Madame la Présidente

D'accord. Est-ce que d'autres ne participeront pas au vote?

Vœu concernant le versement transport

Alors il faut d'abord savoir qui vote à bulletin secret et sur quel vœu moi je propose le 2ème vœu. Donc qui veut un vote à bulletin secret?

Alors c'est le vœu que nous venons de distribuer. Qui veut un vote à bulletin secret ? 6 personnes, ce qui ne représente pas le tiers des conseillers communautaires. Le vœu aura donc lieu à main levée. Qui refuse le vote sur le même vœu ? 22. D'accord. Qui accepte vote le vœu numéro 2 ? 51.

Merci.

Monsieur Amaury BREUILLE

Madame la Présidente vous n'avez pas demandé s'il y avait des abstentions. J'en profite pour faire une explication de vote. Nous nous abstenons sur ce 2ème vœu parce qu'il est comme le disait Monsieur le Vice-Président sûrement très consensuel, très réactif mais aussi d'une très grande ambiguïté.

Madame la Présidente

Très bien. Merci.

Monsieur Nicolas MARJAULT

Il faut quand même préciser. A l'évidence il se dégage des logiques majoritaires. Alors moi je veux bien qu'on les voit ou qu'on ne les voit pas, mais pour le 2ème vœu la moindre des choses est que s'il y a une logique majoritaire c'est de nous associer au moins à sa rédaction. Donc nous, nous s'abstenons.

Madame la Présidente

Bien. Donc nous reparlerons de ce sujet au Conseil du 16 décembre prochain.

Madame la Présidente

Sur le vœu présenté par Monsieur THEBAULT qui ne prend pas part au vote? 20. Donc qui s'abstient ? 7. Qui vote contre ? 62. Les pour ? 6. Bien je vous remercie.

Nous allons passer maintenant si vous le voulez bien à notre Conseil Communautaire et nous devons traiter en début de conseil la mise en œuvre de la procédure d'urgence pour la délibération numéro 70 qui concerne le rattachement de l'Office Public de l'Habitat "Habitat Sud Deux-Sèvres" à la Communauté d'Agglomération. Pour cela auparavant nous devons voter l'acceptation de la procédure d'urgence. Etes-vous êtes d'accord pour mettre en place la procédure d'urgence ? On peut demander à Monsieur Christian BREMAUD, d'expliquer pourquoi cette procédure d'urgence pour que nous soyons tout à fait éclairés pour le vote.

Monsieur Christian BREMAUD

Délibération n°69 : Assemblées et Affaires Juridiques – Mise en œuvre de la procédure d'urgence

Cette procédure est justifiée par la demande de la Préfecture qui, lors de la conférence du logement vendredi dernier a souhaité une mise en place du rattachement d'Habitat Sud Deux-Sèvres à la CAN le plus rapidement possible. Il convient donc de la passer en urgence à ce Conseil Communautaire d'autant plus que lors du dernier CA d'Habitat Sud Deux-Sèvres, il y a eu une délibération prise dans ce sens.

Madame la Présidente

Très bien. Merci. Donc êtes-vous opposés à la mise en place de la procédure d'urgence? Qui s'abstient?

Merci beaucoup.

Madame Véronique HENIN-FERRER

J'aimerais bien savoir ce qu'est la procédure d'urgence et quelle délibération est-on censé voter.

Madame la Présidente

C'est la délibération 70 qui concerne le rattachement de l'Office Public de l'Habitat "Habitat Sud Deux-Sèvres" à la Communauté d'Agglomération. Monsieur BREMAUD vient de vous expliquer pourquoi nous étions obligés de faire une procédure d'urgence, c'est rare, mais si nous voulons passer la délibération aujourd'hui nous devons le faire.

Vous l'avez reçu par un courrier spécifique.

Monsieur Pierre JULAN

Cette mesure de procédure d'urgence nécessite un formalisme. C'est-à-dire que vous avez reçu une délibération et la condition pour qu'elle soit recevable est qu'il fallait qu'il y ait un jour franc entre l'envoi et la date de réception donc ça c'est la condition à respecter. Lorsqu'on utilise cette procédure, en début de séance, Madame la Présidente a l'obligation de vous faire approuver la notion d'urgence avec les explications, vous l'avez dans la délibération, ça c'est la 69 et si vous approuvé cette délibération ensuite vous votez sur la délibération qui vous a été envoyée en urgence. C'est pour ça qu'il y a deux votes, c'est spécifique à l'urgence.

Monsieur Christian BREMAUD

Madame la Présidente, ce que l'on peut dire comme élément supplémentaire, c'est que lors de la dernière conférence du logement Madame FLEURET-PAGNOUX qui est Présidente de l'Office Communautaire de La Rochelle est intervenue et elle nous a montré tous les bienfaits d'un tel rattachement. Donc je pense qu'il faut le mettre en place le plus rapidement possible à partir du moment où on a le feu vert de Monsieur le Préfet.

Madame la Présidente

C'est la raison pour laquelle nous mettons en place la procédure d'urgence parce qu'ensuite l'Etat a un certain nombre de consultations à faire qui durent longtemps et que ce rattachement de HSDS à la Communauté d'Agglomération va nous donner encore plus de puissance et d'ampleur pour pouvoir développer le logement social sur le territoire. C'est la raison pour laquelle nous y travaillons avec HSDS et les partenaires depuis assez longtemps mais, par surprise, Monsieur le Préfet après avoir dit qu'il n'avait pas le temps nous a annoncé, l'autre jour, que maintenant il valait mieux le faire donc nous le faisons. Qui s'oppose à cette procédure d'urgence? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Maintenant je vais faire voter la délibération sur le rattachement : Qui s'oppose à ce rattachement? Qui s'abstient?

Madame Véronique HENIN-FERRER

Excusez-moi mais je pense que l'on pourrait en parler un peu de cette délibération. On vient de passer une heure et quart sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour. Moi j'aimerais bien qu'avant de voter la délibération elle nous soit exposée.

Madame la Présidente

Je crois que Monsieur BREMAUD vient de le faire après si vous n'avez pas suffisamment d'informations à vous de poser des questions pour que l'on vous éclaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BREMAUD

Délibération n°70 : Habitat - PLH 2010-2015 – Evaluation de la politique publique de l'habitat – Rattachement de l'Office Public de l'Habitat « Habitat Sud Deux-Sèvres » à la CAN

Je vais reprendre, Madame la Présidente, certains éléments de la délibération donc. Se souvenir que par délibération du 21 octobre 2013 la CAN a validé l'ensemble des préconisations issues de l'évaluation du PLH communautaire qui a été réalisé par le bureau d'études Square. L'une d'elles l'encourageait vivement à favoriser le rattachement communautaire d'Habitat Sud Deux-Sèvres. Pourquoi? Pour se doter d'un des outils opérationnels nécessaire pour animer et coordonner sa politique publique de l'habitat et aussi pour développer une meilleure répartition territoriale de l'offre locative sociale notamment lorsqu'il y a carence d'organismes HLM sur certaines communes. L'opportunité d'une stratégie qui vise à transformer Habitat Sud Deux-Sèvres en office communautaire répond également à une double préoccupation légitime, d'une part permettre la constitution et la consolidation d'un opérateur HLM urbain sur le territoire dont les capacités opérationnelles sont réelles et reconnues, et d'autre part permettre la mutualisation de certains projets portés par la CAN et la Ville de Niort (Vallée Guyot, Caserne Largeau...) qui méritent tant en termes de logements sociaux, d'hébergements de populations en difficultés que de logements pour les jeunes, une mutualisation d'échelle et d'organismes HLM. Voilà pourquoi ce rattachement est proposé, il va permettre à la CAN d'avoir une certaine maîtrise en ce qui concerne notamment les logements sociaux, et je reprendrai une phrase de Madame FLEURET-PAGNOUX l'autre jour elle a dit que cet outil pouvait vraiment « booster le logement social ».

Madame la Présidente

Merci. Madame Est-ce que vous voulez poser d'autres questions ?

Madame Véronique HENIN-FERRER

A Echiré, on a l'habitude de travailler par exemple avec la SA d'HLM des Deux-Sèvres donc est-ce que ça veut dire qu'on ne travaillera plus du tout avec cet organisme?

Madame la Présidente

Si. Tous les partenaires du logement social pourront, la SEMIE, la SA HLM. Simplement HSDS aujourd'hui il n'y a que des représentants de la Ville de Niort dans le conseil d'administration et donc intervient plus précisément sur la Ville de Niort. Pour que HSDS puisse se développer d'une manière plus ample sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, parce qu'il s'agit d'un opérateur important, nous

proposons ce rattachement à la Communauté d'Agglomération ce qui signifie, et vous aurez la délibération juste après, que des membres du Conseil Communautaire, Monsieur BREMAUD notamment sera présent dans le conseil d'administration de HSDS, et pourront porter les projets de la Communauté d'Agglomération d'une manière plus lisible, plus forte et plus ample qu'aujourd'hui. Voilà, c'est la signification de cet adossement. Vous voulez d'autres informations? Bien. Alors qui s'oppose à cette délibération? Qui s'abstient? Je vous remercie.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente

Délibération n°1 : Assemblées et Affaires Juridiques - Représentation des élus dans les organismes extérieurs - Modification n°15

Il s'agit de la représentation des élus dans des organismes extérieurs en l'occurrence le conseil d'administration de l'Escale. L'Escale étant l'ancien foyer de jeunes travailleurs, vous savez que la Communauté d'Agglomération apporte des financements à l'Escale. Jusqu'à présent nous n'avons pas de représentants dans ce conseil d'administration. Il vous est proposé, pour suivre au plus près les financements de l'Escale et la manière dont cette association monte ses projets, de nommer, si vous en êtes d'accord, Christian BREMAUD et Serge MORIN dans le conseil d'administration de l'Escale. Est-ce que vous avez des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Alors ensuite je voudrais, passer à la délibération numéro 48 qui concerne le programme des travaux pour la construction de la piscine Terre de Sports car nous avons ici, vous le savez, Alain PARROT qui, en raison de son accident dont il n'est pas tout à fait remis, nous a néanmoins fait le plaisir de venir et nous avons aussi Valérie BRUNET qui est en congé de maternité mais qui nous a fait le plaisir de venir aussi pour cette délibération. Donc pour ne pas retarder trop d'abord notre agent, que je remercie sincèrement, et Alain PARROT, je souhaite passer cette délibération et le diaporama maintenant. Est-ce que vous en êtes d'accord? Bien. Et je remercie Monsieur LECOMTE qui accompagne Valérie BRUNET et Alain PARROT dans la présentation de cette délibération numéro 48.

Monsieur Alain PARROT

Délibération n°48 : Sports d'eau - Approbation du programme des travaux pour la construction de la piscine Terre de Sport

Merci Madame la Présidente, je dois vous préciser quand même que je suis très heureux d'être parmi vous ce soir. Voilà je voulais dire aussi parce que c'est important. Donc effectivement nous avons là une délibération du programme de la piscine Terre de Sports sur le site qui avait été choisi de Terre de Sports. Je vous rappelle que nous avons voté au mois d'avril le pré-programme et nous avons recruté un cabinet d'études pour ce pré-programme qui nous l'a rendu au mois de septembre : Nous l'avons montré à toutes les institutions, les collectivités, le monde sportif et on va le revoir mais déjà 23 associations ou institutions ont été contactées. Il y a eu quelques modifications qui ont été demandées, ça a donc été à nouveau pris en compte et maintenant nous allons vous présenter le programme de cette piscine Terre de Sport qui, si elle est votée, permettra ensuite de lancer la programmation des travaux, on vous donnera un calendrier tout à l'heure, pour une piscine nouvelle dans quelques années.



Piscine Terre de Sport

Présentation du programme



Contexte

- Présentation de plusieurs scénarii en conseil communautaire du 25 mars 2013 – choix du scénario suivant : construction d'une piscine à vocation sportive, éducative et de santé sur le site Terre de Sport puis réhabilitation de la piscine Pré-Leroy puis fermeture de la piscine Champommier
- D'avril à novembre 2013 : recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du pré-programme (présenté en comité d'orientation le 4 juillet 2013) et du programme présenté ce jour

2

Madame Valérie BRUNET

Bonsoir à tous. Comme le soulignait Monsieur PARROT effectivement plusieurs scénarios avaient été proposés en Conseil de Communauté en mars dernier avec l'attention portée sur un scénario qui a été travaillé durant ces 2 derniers mois. Le scénario consiste à construire une nouvelle piscine à vocation sportive, éducative et de santé sur le site de Terre de Sports puis ensuite de réhabiliter la piscine de Pré-

Leroy pour enfin fermer la piscine Champommier. Le choix de ce scénario a été étudié en mars. Depuis, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté pour rédiger le pré-programme, pré-programme qui a été présenté en comité d'orientation en juillet dernier, et ce soir nous sommes présents pour vous présenter le programme qui a nécessité plusieurs réunions de travail avec partenaires et utilisateurs.

Un travail concerté

Après validation des options en phase pré-programme, la rédaction du programme a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation avec les futurs utilisateurs (clubs, Education Nationale, APF, ...), les partenaires financiers, l'Agence Régionale de Santé, la ville de Niort,...



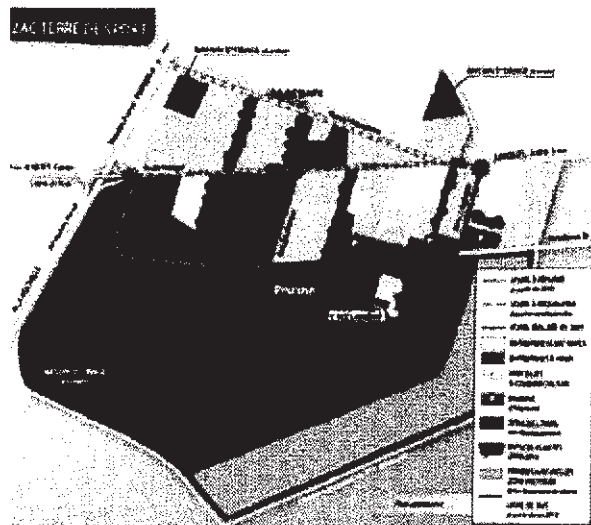
Après validation des options il demeurait certaines grosses options qui avaient des incidences sur la programmation autant technique que fonctionnelle de l'équipement la rédaction du programme, comme le soulignait Monsieur PARROT, a fait l'objet de nombreuses réunions tant avec le monde associatif qu'avec les scolaires, l'Education Nationale, les préventeurs "hygiène et sécurité", les personnels, l'APF, également la Ville de Niort, l'Agence Régionale de Santé ... énormément de réunions ont eu lieu pour peaufiner au mieux le programme de ce futur équipement en vue qu'il puisse satisfaire le maximum de futurs usagers.

Les enjeux

- apprentissage de la natation,
- sportif : homologation fédérale pour accueillir des compétitions régionales, interrégionales et nationales spécifiques
- santé publique en accueillant le grand public sur des activités libres ou encadrées
- développement durable : démarche de certification pour maîtriser au mieux les consommations énergétiques,...

L'enjeu de ce projet est, comme le stipulent les statuts de la CAN, l'apprentissage de la natation, l'autre enjeu réside dans l'aspect sportif avec la volonté que l'équipement soit homologué pour accueillir des compétitions régionales, interrégionales et nationales spécifiques, plusieurs grosses associations du territoire interviennent aujourd'hui sur les différentes piscines dont le CNN, le Cercle des Nageurs de Niort, qui comporte aujourd'hui plus de 600 adhérents. L'autre enjeu réside dans la santé publique pour pouvoir accueillir le grand public tant sur des activités libres comme la nage en ligne, que sur des activités encadrées et il réside également un enjeu développement durable avec en cours une démarche de certification pour maîtriser au mieux les consommations énergétiques puisque l'investissement a atteint le coût, mais derrière les fluides, sont également des postes de dépenses relativement très importants.

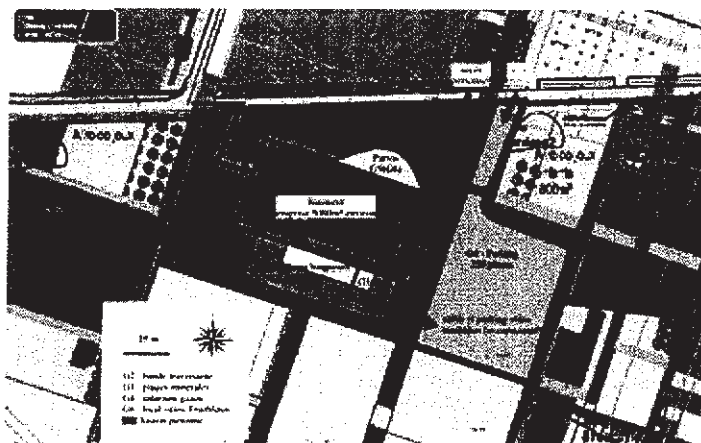
Localisation : ZAC Terre de Sport



L'équipement est situé au niveau de la ZAC Terre de Sports juste à proximité de l'Acclameur et du Club l'Acclameur.

Schéma fonctionnel extérieur


L'équipement totalise 4 810 m² de surface dans l'œuvre c'est-à-dire les surfaces utiles + les circulations (hors locaux techniques)



Le schéma fonctionnel extérieur proposé dans le cadre du programme est celui-ci avec une localisation du bâtiment à proximité de la salle l'Acclameur, l'idée étant de mutualiser au maximum les parkings existants, d'où la proposition faite d'avoir un parking situé entre la piscine et l'Acclameur de 220 places comme parking de proximité qui pourrait être ouvert et mutualisé avec les 700 places de parking déjà existantes. Le bâtiment totalise quant à lui environ 5 000 m² de surface dans l'œuvre

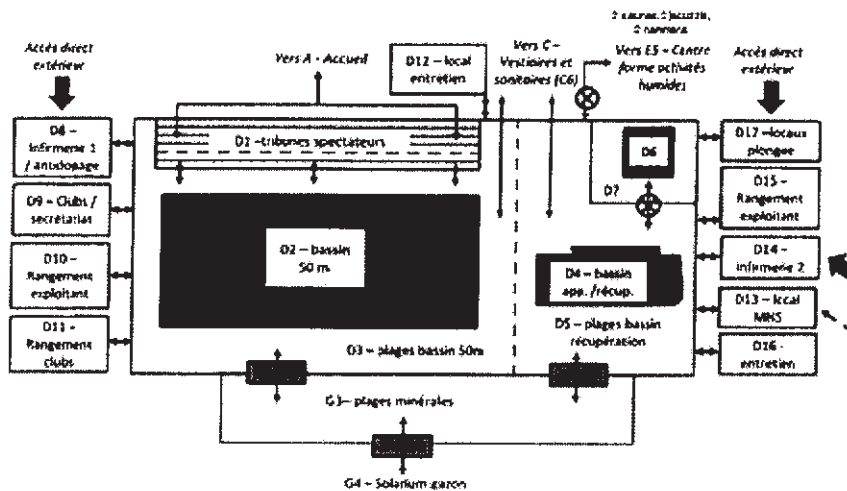
Capacité d'accueil

- Fréquentation estimée entre 220 000 et 240 000 entrées annuelles
- Fréquentation Maximale Instantanée de 1 100 baigneurs hors compétition et 1 300 personnes lors des compétitions (800 baigneurs et 500 spectateurs)
- Groupes-scolaires : accueil de 3 bus montants et 3 bus descendants



La fréquentation estimée est entre 220 000 et 240 000 entrées par an. La Fréquentation Maximale Instantanée, FMI, est estimée entre 1 100 baigneurs hors compétition et 1 300 baigneurs lors des compétitions donc 1 300, c'est 800 nageurs et 500 spectateurs et, pour information, l'équipement et les vestiaires collectifs sont également calibrés pour accueillir 3 bus montants et 3 bus descendants. On fonctionne maintenant de plus en plus par bus et non par classes pour minimiser au maximum les frais de déplacements.

Les bassins



Au niveau du hall bassins, c'est ce dont on parlait tout à l'heure, je ne vais peut-être pas forcément y revenir mais je vais passer rapidement, donc avec le bassin de 50 mètres, le bassin de récupération et la fosse à plongée et tous les locaux annexes qui gravitent. La volonté dans ce projet a été de mutualiser au maximum les locaux qui servent et qui sont utiles à la compétition pour les utiliser également en période normale pour accueillir du grand public. Donc on a souvent 2 usages pour un seul et même local.

Démarche environnementale certifiée

- Chaufferie bois assurant 85 à 90 % des besoins + chaufferie gaz en complément
- Filtration lente et désinfection par l'ozone (+ chlore en appoint)
- Centrale de traitement d'air double flux avec récupération des calories sur l'air extrait
- Bassins inox brut

Une démarche de certification est en cours avec en base dans le programme une chaufferie bois permettant d'assurer 90 % des besoins et en complément une chaufferie gaz. Une filtration lente et une désinfection par le biais de l'ozone, tout en sachant que l'ozone n'est pas un rémanent donc on a néanmoins besoin d'utiliser du chlore pour pouvoir désinfecter mais on aura une qualité d'air de traitement d'eau et d'air derrière efficace. La démarche environnementale passe par une centrale de traitement d'air double flux avec récupération des calories sur l'air extrait et des bassins en inox brut en ce qui concerne le bassin de 50 mètres et le bassin de 25 mètres. Il est prévu, dans le cadre du programme, un bassin en béton carrelé pour la fosse à plongée.

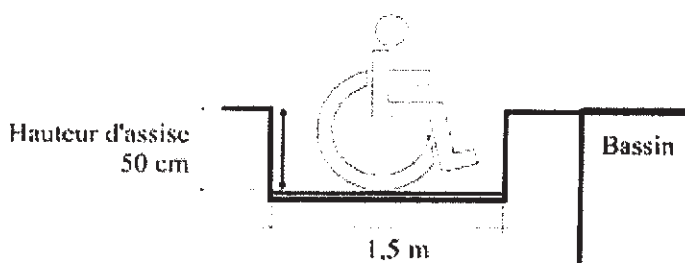
Démarche environnementale certifiée

Cibles	Niveau visé
1 - Insertion du bâtiment dans l'environnement	Très performant
2 - Choix constructif pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage	Performant
3 - Chantier à faible impact environnemental	Base
4 - Gestion de l'énergie	Très performant
5 - Gestion de l'eau	Performant
6 - Gestion des déchets d'activité	Base
7 - Maintenance - pérennité des performances environnementales	Performant
8 - Confort hygrothermique	Performant
9 - Confort acoustique	Performant
10 - Confort visuel	Très performant
11 - Confort olfactif	Performant
12 - Qualité sanitaire des espaces	Base
13 - Qualité sanitaire de l'air	Performant
14 - Qualité sanitaire de l'eau	Performant

3 points essentiels ont été mis en avant : l'insertion du bâtiment dans l'environnement, la gestion de l'énergie et le confort visuel. D'autres points sont également mis en avant comme le choix constructif pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage, la gestion de l'eau, bien évidemment, le confort hygrothermique, le confort acoustique, le confort olfactif, la qualité sanitaire de l'air et de l'eau. Les 14 cibles sont respectées.

Accès des personnes en situation de handicap

- Attention particulière
- Nouveaux dispositifs demandés pour l'accès aux bassins



Une attention particulière a été portée sur l'accueil des personnes en situation de handicap et suite aux différentes réunions qui ont eu lieu, il est demandé dans le

cadre du programme de concevoir un dispositif très particulier pour accéder au bassin. Aujourd'hui, nous sommes majoritairement sur des types potence ou treuils pour pouvoir accéder à l'eau et là il est demandé dans le programme d'avoir une surélévation au niveau des plages qui permettent à la personne en situation de handicap de descendre à hauteur des goulottes pour se mettre elle-même à l'eau directement et ce à 2 points du bassin de 50 mètres, en petite profondeur et grande profondeur et nous avons demandé exactement la même chose au niveau de la fosse à plongée. L'accessibilité au bassin d'apprentissage se fera par une rampe douce d'accès en petite profondeur à 0,90 mètre.

Enveloppe prévisionnelle des travaux

- Coût travaux affiché en phase programme :
16 250 000 € HT toutes options (base économique juin 2013)

- Coût travaux conforme aux études de faisabilité et au pré-programme

13

Le coût estimé en phase programme est de 16 250 000 euros HT toutes options. C'est un coût conforme aux études de faisabilité et aux études de pré-programmation. Le programme a également fait l'objet d'un pré-programme d'exploitation prévisionnel et les coûts d'exploitation prévisionnels du futur équipement sont également conformes aux différentes propositions faites en mars dernier et en phase de pré-programmation lors du Comité d'orientation. On est sur un déficit de fonctionnement, un coût d'exploitation prévu aux alentours de moins 800 000 à moins 850 000 euros, ce qui était déjà calibré lors des études de faisabilité.

Planification proposée

- Nov 2013 : validation du programme et lancement du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Fin 2014 – début 2015 : recrutement équipe de maitrise d'oeuvre
- 2015 -2016 : études
- 2017-2018 : travaux

En ce qui concerne la planification, comme le soulignait Monsieur Parrot, il vous est aujourd'hui proposé le programme en vue de lancer le recrutement de l'équipe de Maîtrise d'œuvre l'année prochaine jusqu'au début 2015. Les études pourraient avoir lieu en 2015-2016, pour enchaîner sur des travaux en 2017-2018. On est sur une opération relativement longue, avec une ouverture prévisionnelle probablement fin 2018.

Madame la Présidente

Merci Madame Brunet pour cette présentation. Je vais vous demander s'il y a des commentaires sur ce sujet et s'il y a des demandes d'explication. Monsieur BREUILLE ?

Monsieur Amaury BREUILLE

Oui, deux remarques. La position de l'équipement est intéressante à proximité de l'Acclameur. A priori, la chaufferie bois de l'Acclameur a été dimensionnée pour pouvoir y compris contribuer à chauffer un autre équipement. Est-ce que c'est le cas ? Est-ce qu'on peut l'envisager vu la proximité des deux équipements ? Cela serait intéressant. Par contre, une remarque sur l'implantation des parkings : le principe d'aménagement de la ZAC Terre de Sports initialement, et on est toujours dans le cadre de cette ZAC qui avait été adoptée, il s'agissait d'installer les parkings au nord de la voie qui dessert la ZAC et les équipements au sud et là on se retrouve avec un parking qui vient couper entre les 2 équipements. Ce n'est peut-être pas très judicieux y compris en termes de fluidité pour les usagers. Est-ce qu'on ne peut pas mutualiser sur la partie nord de la voie, sur la partie nord de la zone ?

Madame la Présidente

Merci. Ce sont des choses qu'évidemment, nous allons regarder, il s'agit simplement ici des grandes options pour cet équipement et donc au-fur-et-à mesure que nous avancerons, nous regarderons les problèmes dont vous nous parlez. Voilà, après on prendra les décisions qui s'imposent. D'autres remarques ?

Monsieur Alain BAUDIN

Oui, merci Madame la Présidente. Ce projet tel qu'il était présenté en fait, il y avait déjà eu une délibération au mois de mars, je crois, sur le principe sur lequel nous avons émis et nous étions abstenus. Même si je souscris à l'idée effectivement de faire vivre cette ZAC "Terre de Sports", est-ce vraiment une priorité aujourd'hui ? Surtout derrière, il y a la fermeture de Champommier qui est une piscine de proximité et qui venait juste d'être rénovée, qui me pose interrogation. Puis il y avait aussi l'accord politique global que vous aviez signé en 2008 avec votre prédécesseur Alain Mathieu, où entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération, il devait y avoir la mise en chantier de la réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy, avec le principe d'un versement par la Ville de Niort d'un fonds de concours de deux millions et ensuite un emprunt de 3,2 millions de travaux HT au titre des mises aux normes prévues. Est-ce que cela a été fait ? Et est-ce qu'on a vraiment poussé le fait sur Pré-Leroy par rapport à ce qu'il devait être fait ? Si c'est fait, je dirais à ce moment-là que c'est de l'argent perdu. Ou si cela n'est pas fait, alors là, je ne comprendrais pas pourquoi cela n'a pas été mis en application. Et cela me pose donc interrogation maintenant de repartir sur un nouvel équipement aujourd'hui, est-ce que c'est vraiment une priorité ?

Monsieur Alain PARROT

Je suis un peu surpris parce que tout le monde sait que la piscine de Pré-Leroy est dans un état qui ne lui permet plus de vivre longtemps. Elle a 44 ans, je crois maintenant, et le grand bassin, le bassin extérieur de 50 mètres est dans un état qui frôle quand même l'insécurité.

Je vais donner tout le calendrier donc de cette opération. Nous parlons "Terre de Sports" effectivement, mais dans notre programme et dans notre calendrier, nous conservons encore Pré Leroy tant que la piscine n'a pas été construite, en ce qui concerne donc "Terre de Sports" et ensuite, nous démarrerons les travaux qui sont programmés déjà sur la piscine de Pré Leroy. Nous garderons le 25 mètres couvert à Pré Leroy pour une option éducative prioritaire et également une occupation quand même aussi à vocation touristique, puisque dans le site où elle est, en centre-ville, il est intéressant de conserver un bassin de 25 mètres à Pré Leroy, qui lui est en relatif bon état et qui va démarrer dès cette année des travaux de restauration. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous n'avons pas la possibilité et nous ne souhaitons pas de supprimer Pré Leroy car nous avons 600 adhérents sportifs environ au CNN et il faut bien qu'on leur permette d'exercer leur activité pendant encore quelques années. En ce qui concerne Pré Leroy, nous savons que la Préfecture, l'État n'autorisera pas de travaux supplémentaires à Pré Leroy. On n'a pas le droit de l'agrandir, de le refaire totalement là-bas. Il nous autorise uniquement à faire des travaux de restauration. Donc le grand bassin est enlevé puisqu'il est absolument perdu et nous conservons le 25 mètres. Après, quand Pré Leroy sera ouvert et "Terre de Sports" ouvert, on se pose la question de Champommier, qui est une piscine qui a actuellement 36 ans déjà. Nous avons très souvent de grosses difficultés à Champommier avec l'infiltration, les problèmes d'eau et les problèmes d'air. Nous avons des installations qui sont fatiguées. A nous de voir, mais cela porte, à 2020, dans ces eaux-là, pour définir l'avenir de Champommier. Mais Champommier va continuer à vivre encore jusqu'au moins en 2020. Et à ce moment-là, les élus choisiront s'il faut la supprimer.

Madame la Présidente

Je voulais juste rajouter que, en qualité de responsable, à la fois Maire de Niort et Présidente de la Communauté d'Agglomération, je veille précisément à faire en sorte que la sécurité soit assurée pour ce qui concerne le grand bassin de Pré Leroy et qu'il est vrai que les travaux que nous faisons tous les ans consistent souvent à mettre des étais pour éviter une dégradation encore plus forte. Ma responsabilité et celle que je souhaite mener, c'est que nous ayons un équipement qui ne risque pas, à un moment donné, de mettre en péril la sécurité des usagers. Comme nous savons, et Monsieur PARROT l'a très bien expliqué, nous ne pouvons pas refaire un équipement à Pré Leroy en l'adaptant aux nouvelles normes. Nous allons réhabiliter Pré Leroy, il y a déjà quelques années de cela, en 2008, l'Etat m'avait demandé de la fermer. Nous avons fait les travaux qu'il fallait mais l'Etat ne supportera plus longtemps cela. Voilà, je pense qu'il est de notre responsabilité d'aller de l'avant pour proposer un équipement qui, finalement, sera un équipement moderne, certes, et qui permettra de pratiquer la natation et d'apprendre la natation en complément du bassin de 25 mètres de Pré Leroy et nous aurons une réflexion mais je ne serais probablement plus là, moi non plus, lorsqu'il s'agira de voir ce que nous faisons pour la piscine de Champommier et donc le débat, si vous êtes là, vous pourrez encore le mener. Qui s'oppose à cette délibération ? Monsieur Baudin ?

Monsieur Alain BAUDIN

J'en étais à l'accord de 2008. La Ville a bien versé les deux millions ?

Madame la Présidente

Non, pas encore.

Monsieur Alain BAUDIN

C'était simplement par rapport à l'accord. J'avais peut-être une petite amnésie... ça veut dire effectivement qu'on conserve Pré Leroy sur 25 mètres et j'y souscris, mais il me semble que on ne pourra pas forcément tout mener de front, et là je trouve que ce projet, même s'il est bien présenté, même si l'affectation sur le site de Terre de Sports me convient, il ne me paraît pas être une priorité aujourd'hui.

Madame la Présidente

Merci. Juste pour vous souligner que nous avons un Vice-Président aux finances dont vous ne pouvez pas mettre en cause la capacité à regarder très exactement comment nous pouvons mener notre PPI et comment nous pouvons financer. Bien entendu, nous ne vous présenterions pas cette délibération si nos finances nous empêchaient de pouvoir financer d'ici quelques années un tel équipement. C'est prévu de longue date. Tout a été fait et je remercie les services, et y compris le Vice-Président chargé des finances, d'avoir bien regardé pour pouvoir prévoir, face à l'utilité d'un tel équipement.

Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 87 Pour et 9 Abstentions.

Délibération n°2 : Patrimoine, Logistique, Energies - Piscine de Magné - Déclaration d'intérêt communautaire et procès-verbal de mise à disposition de l'équipement à la Communauté d'Agglomération de Niort

Nous sommes toujours dans les Sports d'eau.

Il s'agit donc de déclarer d'intérêt communautaire la piscine de Magné. Nous avons une délibération identique pour la piscine de Sansais et il vous est demandé de reconnaître l'intérêt communautaire de ces deux piscines et il vous est demandé aussi de m'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement à partir du 1er janvier 2014 et à procéder aux transferts financiers des actifs et des passifs qui sont afférents à ces biens.

Juste un commentaire. C'est quelque chose qui est demandé par les maires de ces communes depuis fort longtemps. Nous avons étudié très sérieusement la question et nous avons collectivement décidé, le bureau a décidé, de pouvoir vous présenter cette délibération. Des commentaires ? Alors pour ce qui concerne la piscine de Magné, qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Patrimoine, Logistique, Energies - Piscine de Sansais - Déclaration d'intérêt communautaire et procès-verbal de mise à disposition de l'équipement à la Communauté d'Agglomération de Niort

Pour la délibération concernant la piscine de Sansais, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Direction Générale des Services – Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Nous allons passer maintenant à la délibération suivante. Il s'agit de l'approbation de la Charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Vous connaissez, les uns et les autres, l'histoire de cette charte et du label du Parc Naturel du Marais Poitevin. Il vous est donc demandé, après un gros travail qui a été mené par les agents du Parc, de bien vouloir adopter cette charte du Parc, qui m'apparaît extrêmement importante pour pouvoir continuer le travail qui est fait. Tout cela, évidemment, a été vu dans le SCOT aussi, donc je vous demande de l'approuver. Avant, est-ce que vous avez des commentaires sur cette délibération ?

Je ne vois pas de commentaires, donc qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc CLISSON

Délibération n°5 : Développement Economique - P.A des Chéracles - Acquisitions foncières sur la commune de Prin-Deyrançon

C'est une délibération qui concerne des acquisitions foncières sur le Parc d'activités des Chéracles, Prin-Deyrançon. Dans le cadre de l'aménagement de la zone, la CAN a missionné la SAFER pour procéder à des négociations foncières de parcelles. Ces négociations sont en cours avec les propriétaires sur la base de l'estimation réalisée par les Domaines. Pour une surface de 6 hectares 31 ares et 8 ca, un montant de 551 111,20 euros, compris les indemnités d'éviction.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires ? Des oppositions ? Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc CLISSON

Délibération n°6 : Développement Economique - P.A des Rochereaux - Aménagement de la rue du Puits de la Ville - Cessions foncières au CG79

C'est une délibération relative à l'aménagement de la rue du Puits de la Ville sur le Parc d'activités des Rochereaux. La mise en sécurité et la requalification de la rue du Puits de la Ville par la CAN implique des acquisitions foncières. C'est le Conseil Général qui procède à celle-ci. La rue sera classée en tant que RD 611 A. La conclusion des accords de cession implique que des sujétions (rétablissements de clôture, déplacements de réseaux, remise en état de terrains) soient mentionnées dans les actes authentiques à intervenir. La CAN devra donc être partie à ces actes et assumera les frais inhérents à ces sujétions, soit en finançant directement les travaux, soit en remboursant les propriétaires.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc CLISSON

Délibération n°7 : Développement Economique - P.A des Rochereaux - travaux d'effacement de réseaux électriques rue du Puits de la Ville - demande de financement à la régie du SIEDS

La 7 concerne aussi le Parc d'activités des Rochereaux. C'est une demande de financement à la Régie du SIEDS.

Madame la Présidente

Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc CLISSON

Délibération n°8 : Développement Economique - P.A de Trévins - Aménagement du carrefour rue du Stade et rue de Nauron - Acquisition foncière à la MAIF

La délibération n°8 concerne une acquisition foncière à la MAIF pour l'aménagement du carrefour rue du stade et rue de Nauron sur le Parc d'activités de Trévins. Il faut acquérir une partie d'une parcelle appartenant à la MAIF d'une surface de 611 mètres carrés pour un montant de 5 499 euros TTC.

Madame la Présidente

Je vous remercie. Des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques MORISSET

Délibération n°9 : Etudes et Conduite d'opération - Construction d'une maison de l'expérimentation sur les risques dans l'habitat - Avenants aux marchés

Oui, il s'agit de la construction de la Maison de l'Expérimentation. Vous l'avez tous vue, elle est pratiquement terminée, quand vous arrivez. Il s'agit juste de 2 avenants de montants relativement modestes concernant les peintures et l'électricité à courant faible, ce qui porte les montants à 27 000 et 101 000 euros pour les lots 10 et 13.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur Jacques MORISSET

Juste une précision, Madame la présidente. Cela concerne la délibération d'après, présentée par Pascal, je ne participerai pas au vote, étant partie prenante.

Madame la Présidente

D'accord, je vous remercie. Pour la délibération que vous venez de présenter, des commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 92 Pour et 1 Non-Participé.

Monsieur Pascal DUFORSTEL

Délibération n°10 : Développement Economique - Bail commercial avec CALYXIS - Maison de l'expérimentation des risques dans l'habitat

Merci. Il s'agit en effet, dans la continuité, puisque le bâtiment est quasiment prêt, de définir un bail commercial entre la Communauté d'Agglomération et Calyxis, qui va bénéficier dès janvier de ces locaux tout neufs. C'est à l'avantage à la fois de la collectivité, puisque ça rendra plus lisible Calyxis sur le territoire et de l'association car cela génère une petite augmentation de loyer par rapport aux loyers existants sur un parc privé. En dehors des bureaux, il y aura bien sûr tous les endroits qui serviront à faire les expérimentations sur le risque et nous aurons l'occasion, je pense, de nous y retrouver dès 2014, pour plusieurs années de développement de Calyxis sur ce lieu.

Madame la Présidente

Sur cette délibération, est-ce que vous avez des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 92 Pour et 1 Non-Participé.

Délibération n°11 : Développement Economique - Modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1er janvier 2014

C'est une délibération qui concerne les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Monsieur Pascal DUFORSTEL

C'est juste un petit ajustement technique sur la TLPE, mais il n'y a pas de modifications importantes. On arrive au bout des 3 ans de progressivité des taux, donc en application des taux pleins bien entendu, l'objectif était aussi de réduire les surfaces publicitaires sur notre territoire. On a encore du travail à faire sur les préenseignes, on le sait, mais en l'occurrence, vous voyez que déjà, sur les activités taxables, on a une baisse de 12% des surfaces en m², on passe de 15 134,50 à

13 326,10 m² donc des surfaces importantes ont été éliminées notamment par l'application de cette taxe et des surfaces publicitaires qui ne servaient à rien, entre autres, et qui nuisaient à la qualité de l'environnement, et puis 5% sur la partie panneaux. Voilà, pour le reste, il s'agit d'appliquer les tarifs que nous avons délibérés il y a 3 ans maintenant.

Monsieur Thierry DEVAUTOUR

Bien, merci Pascal. Des commentaires ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité avec 88 Pour et 5 Abstentions.

Monsieur Pascal DUFORESTEL

Délibération n°12 : Développement Economique - Convention de partenariat triennale (2014-2016) entre la CAN et le CBE du Niortais - Versement de la participation 2014

Merci. Il s'agit du partenariat avec le Comité de bassin d'emploi du territoire qui fait l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des Communautés de Communes et de notre Communauté d'Agglomération concernée, même si bien entendu, à compter du 1er janvier, du fait de notre fusion avec Plaine de Courance, il n'y aura qu'un seul interlocuteur concernant cette partie du territoire. Mais les autres Communautés de communes restent très actives et intéressées à l'évolution du Comité de bassin d'emploi. Je précise juste, à ce stade, pour la convention de partenariat, que pour gagner en lisibilité dans les mois et les années qui viennent, on va recentrer le CBE sur ses missions d'observation de l'évolution de l'emploi et d'activation des réseaux pour connaître et anticiper les évolutions de l'emploi et refaire venir l'atelier de la création qui gère les BRDE, qui étaient pour l'instant segmentés en 2 entre Plaine de Courance et la CAN au sein du service économique de l'agglomération, c'est ce que j'ai annoncé lors de la dernière réunion du CBE, la semaine dernière.

Monsieur Marc THEBAULT

Oui, je me souviens que, pendant longtemps, nous avons souhaité ardemment la mise en place de ce Comité de bassin d'emploi, arguant de l'exemple qui fonctionnait excellemment bien dans le nord Deux-Sèvres. En termes de préconisation générale, on ne peut qu'être d'accord, bien sûr. En revanche, question de rapport moral, qu'est-ce qu'il s'est fait notamment pour l'accompagnement des entreprises en difficultés. On a assez peu d'éléments d'information et notre participation est quand même conséquente. C'est pour ça que, sur ce dossier, nous nous abstenons non pas pour empêcher le fonctionnement, mais pour inciter et avoir plus d'éclaircissements et puis peut-être une activité plus soutenue.

Madame Jacqueline LEFEBVRE

Ma question me portera sur les chômeurs, les demandeurs d'emploi. Je voulais savoir si aujourd'hui vous pouviez nous dire à peu près quelles sont les personnes qui ont pu bénéficier de ce bassin d'emplois niortais ? Et puis aussi, quels ont été ces bénéficiaires et combien avons-nous donné de subventions à ce jour pour ce bassin d'emplois niortais ?

Monsieur Pascal DUFORESTEL

Je ne vais pas vous répondre directement aujourd'hui parce que je n'ai pas le rapport complet qui a été présenté notamment, lors du dernier bureau des maires, à une partie d'entre nous. Mais on peut vous faire passer le rapport circonstancié qui a été

fourni par le Comité de bassin d'emplois et qui répondra pour tout ou partie à vos questionnements, sachant que de nombreuses actions à la fois de GPEC dans les domaines du transport, sur les métiers de l'informatique aux côtés des services économiques de la CAN etc. ont porté leurs fruits, y compris la gestion de situations où le CBE, en partenariat avec les chambres consulaires et le service économique par exemple, a permis l'atterrissage de la société Axel que vous avez pu voir récemment évoqué qui devait partir vers d'autres horizons en lieu et place de SICLAVER avec un suivi des licenciés du SICLAVER. Voilà, en tout cas, tout ça vous sera précisé dans les éléments et je propose éventuellement, si mes collègues et si la Présidente en est d'accord, qu'il y ait une présentation plus complète au sein de ce Conseil Communautaire dans les semaines qui viennent, du bilan d'activités du Comité de bassin d'emploi car cela le mérite.

Monsieur Thierry DEVAUTOUR

La contribution 2013 était de 75 centimes par habitant et donc le point précis sera fait globalement lors d'un prochain Conseil communautaire.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Des abstentions ? 5. Des votes contre. Très bien, merci.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 88 Pour et 5 Abstentions.

Monsieur Pascal DUFORESTEL

Délibération n°13 : Développement Economique - Dispositif CORDEE-TPE - Utilisation des fonds votés et non encore consommés pour poursuivre l'accompagnement des TPE dans leurs projets d'investissement sur le territoire

En lien avec ce qui a été dit précédemment, la vie ne s'arrête pas en période de crise et le développement économique se doit de continuer et des collectivités d'y contribuer. En l'occurrence, on propose dans cette délibération, d'affecter des fonds que nous avons réservé sur le dispositif CORDEE TPE, mis en place depuis quelques mois sur le territoire, qui fonctionne bien puisque dans plusieurs communes, c'est le cas à Mauzé, à Vouillé et dans d'autres communes ; nous avons des porteurs de projets grâce à ce dispositif initié et aidé par la Région en lien avec les services d'État, malgré les doutes qui pèsent sur l'abondement de l'État. Nous proposons de continuer à affecter les fonds pour prendre le relais s'il y a défaillance des autres partenaires dans le dispositif pour l'année en cours.

Madame la Présidente

Merci. Qui a des commentaires ? Qui s'oppose à cette délibération, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal DUFORESTEL

Délibération n°14 : Développement Economique - Participation financière de la CAN en faveur d'une opération de réhabilitation d'un immeuble ancien sur la commune de Magné au titre du soutien à l'activité commerciale au titre du SDEC

Dans l'invention de nouveaux dispositifs à la croisée de nos objectifs et du SDEC, nous avons jugé important dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs, de pouvoir aider des opérations mixtes qui sont déjà aidées dans le cas du PLH pour la partie Habitat. Celles-ci le seraient désormais si nous votons cette délibération pour le volet économique, puisqu'on a de plus en plus d'opérations mixtes avec des rez-de-chaussées commerciaux et de l'habitat en étage, qui ont du mal à aboutir, au vu

des contraintes que nous connaissons les uns et les autres et là, il s'agit d'abonder modestement, puisque c'est de 10 000 euros par local en question, mais suffisamment pour déclencher l'opération et permettre sa réalisation.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions ? des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BREMAUD

Délibération n°15 : Habitat - PLH 2010-2015 - Attribution de subvention pour la construction de logements locatifs publics sociaux

Une délibération qui concerne l'attribution de subventions pour la construction de logements locatifs publics sociaux. Il est proposé d'attribuer une aide financière à la SEMIE d'un montant de 60 000 euros pour la construction de 4 logements locatifs sociaux à Magné.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BREMAUD

Délibération n°16 : Habitat - PLH 2010-2015 - Mise en place d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) communautaire (2014-2015-2016-2017) labélisé « Habiter mieux » - Signature d'un Protocole d'accord avec l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) – Marchés pour le suivi-animation de ce PIG communautaire

C'est une subvention qui concerne le PIG, Programme d'Intérêt Général communautaire. Vous avez une délibération qui a été mise sur table, qui ne modifie en rien le fond juste la forme. La CAN était inscrite dans le dispositif "Habiter mieux" depuis juin 2011. Un bilan très mitigé et peu lisible puisqu'à la fin du dispositif en décembre 2013, nous arriverons à une dizaine de logements de propriétaires modestes seulement. La mise en place de ce PIG communautaire pour 4 années, de 2014 à 2017, devrait donner un autre élan pour aider ces ménages. Durant 4 ans, ce PIG communautaire qui concernera tout le territoire de la CAN, hors périmètre de l'OPAH-RU de la Ville de Niort, s'adressera prioritairement aux propriétaires privés occupants, ayant des ressources relevant des "très modestes" et des "modestes" selon l'ANAH, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite ou personnes handicapées et aussi aux propriétaires bailleurs privés. Les objectifs quantitatifs : huit cents logements réhabilités. Pour ce faire, il faut un suivi "Animation" de ce PIG et la mission demandée aux prestataires devra principalement permettre d'informer les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs privés sur les différents dispositifs d'aide existants pour l'amélioration des conditions de logement et devra aussi conseiller et assister gratuitement ces propriétaires tout au long de leurs démarches, notamment dans la réalisation de diagnostics techniques, le montage administratif de dossiers de subventions, jusqu'au contrôle de conformité des travaux réalisés. Un montant de 250 000 euros HT maximum pour ce marché du suivi ANIMATION du PIG communautaire. La petite modification, sur la forme et non pas sur le fond, concerne donc les crédits de fonctionnement qui se montent à un million d'euros HT, et on a séparé les crédits d'investissement qui se montent à 6 602 780 euros. C'est le montant des subventions que pourront toucher les ménages. Vous voyez que le montant de la CAN n'a pas bougé, mais on voit une grosse participation aussi de

l'État par l'intermédiaire de l'ANAH de 5 432 780 euros, pour aider ces huit cents logements privés. Si la CAN devait être retenue pour la mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique, suite à l'appel à projets de l'ADEME Poitou-Charentes, relatif à la création de plates-formes locales de la rénovation énergétique du logement privé, son suivi ANIMATION serait géré en cohérence bien sûr avec celui du PIG communautaire.

Madame la Présidente

C'est une délibération extrêmement importante donc, est-ce que vous avez des commentaires sur cette délibération ? Non.

Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BREMAUD

Délibération n°17 : Habitat - PLH 2010-2015 - Deuxième OPAH - Renouvellement Urbain du cœur de l'agglomération Niortaise (2013-2017) - Signature de l'avenant n°1 à la convention partenariale entre l'Etat, l'ANAH et la Ville de Niort

Cette délibération concerne la 2ème OPAH RU de Niort et donc l'avenant n°1. Par délibération du 26 novembre 2012, la CAN a validé sa participation à la 2ème OPAH RU du cœur de l'agglomération niortaise, mise en œuvre depuis le 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017. La CAN a décidé de subventionner à hauteur de 15%, soit à parité avec la Ville de Niort la réhabilitation de 36 nouveaux logements locatifs privés, conventionnés très sociaux, par an et de réserver annuellement pour cela, la somme de 56 000 euros. L'évaluation du PLH communautaire amène la CAN à poursuivre son engagement partenarial financier annuel de 56 000 euros pour 2014 et 2015, mais également à s'adapter au pré-bilan d'activités de cette 2ème OPAH RU en redéfinissant les règles d'application de ces modalités techniques de financement, accordées aux propriétaires bailleurs privés. Ces règles d'application concernent principalement l'octroi désormais d'une prime de sortie de vacance de 2 000 euros pour les logements locatifs privés conventionnés sociaux et d'une prime de sortie de vacance de 4 000 euros pour les logements locatifs privés conventionnés très sociaux.

Madame la Présidente

Merci Monsieur BREMAUD. C'est une délibération extrêmement importante qui, je l'espère, va beaucoup nous aider dans le cadre de nos programmes d'habitats sociaux dans le centre-ville et les cœurs de bourgs. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian BREMAUD

Délibération n°18 : Habitat - PLH 2010-2015 - Attribution de subventions pour l'adaptation et/ou l'accessibilité du parc locatif public social existant

Cette délibération concerne l'attribution de subventions pour l'adaptation et/ou l'accessibilité du Parc locatif public social existant et donc il est proposé d'attribuer à Habitat Sud Deux-Sèvres et à la SEMIE de Niort une aide financière d'un montant de 2 415 euros, détaillé de la manière suivante : 1 500 euros pour la SEMIE et qui concerne un appartement rue Tartifume et 915 euros pour un Habitat Sud Deux-Sèvre, un logement rue des Piverts.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur René MATHE

Délibération n°19 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation - Mauzé-sur-le-Mignon - Franchissement de voie ferrée

Cette délibération concerne les travaux de franchissement de la voie ferrée à Mauzé-sur-le-Mignon de la ligne Niort-La Rochelle. Pour une meilleure qualité d'usage et une sécurité supérieure, il a été décidé de réaliser un passage souterrain au lieu d'une passerelle, décidée par RFF qui a accepté cette solution sans participer au surcoût qui est évalué, vous le voyez, à 1 131 000 euros. Une convention quadripartite entre le Conseil Régional, le Conseil Général, la commune de Mauzé, la CAN, à raison de 25% pour chaque collectivité, va assurer ce surcoût. Il nous est demandé de valider la somme précise, en ce qui concerne la participation de la CAN de 282 750 euros correspondant à la prise en charge du surcoût pour lesdits travaux. La mise en service devrait être effective au plus tard fin 2015. Nous pouvons nous féliciter de l'aboutissement de ces négociations pour favoriser l'usage des transports en commun, on en a beaucoup parlé cet après-midi, pour les usagers de la gare de Niort, en même temps que les scénarii des zones qui concernent les zones d'habitations et des riverains qui bénéficieront de cet ouvrage. Voilà il vous est proposé de valider cette opération.

Madame la Présidente

Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20 : Finances - Remboursement des dépenses de fonctionnement et de maîtrise d'oeuvre par le Budget Principal au titre des eaux pluviales

Il est question du remboursement des dépenses de fonctionnement et de maîtrise d'oeuvre par le budget principal au titre des eaux pluviales. Vous savez que, désormais, c'est le personnel du service Assainissement qui est en charge de s'intéresser et de travailler sur les eaux pluviales et il s'agit donc pour le budget assainissement de recevoir du budget général une somme correspondant à 5 euros par habitant.

Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAICHOIR

Délibération n°21 : Assainissement - Admissions en non-valeur

Il s'agit d'admissions en non-valeur dans le cadre du budget annexe assainissement pour un montant de 21 204,62 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°22 : Finances - Admissions en non-valeur

Il s'agit toujours d'admissions en non-valeur, mais cette fois-ci dans le cadre du budget principal pour un montant de 30,40 euros et de 3 101,40 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°23 : Finances – Elargissement des tarifs des équipements et services intercommunaux au nouveau territoire intercommunal

Vous le savez tous : à partir du 1er janvier, nous ne serons plus 29 mais 45 communes et donc il s'agit, par cette délibération, d'élargir les tarifs des équipements communautaires à nos collègues de Germond-Rouvre et de Plaine de Courance qui nous rejoignent.

Madame la Présidente

Je vous remercie. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°24 : Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour la restructuration du centre de loisirs sans hébergement et du restaurant scolaire

Il s'agit de fonds de concours à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour la restructuration du centre de loisirs sans hébergement et du restaurant scolaire. Le coût HT de l'opération est de 1 419 699,83 euros et le fonds de concours de la CAN est de 2 200,20 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°25 : Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Magné pour la création de quatre logements locatifs publics sociaux

Il s'agit de fonds de concours à la commune de Magné pour la création de 4 logements locatifs publics sociaux. Le coût de l'opération HT est de 353 681,44 euros et la subvention de la CAN est de 35 000 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°26 : Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Mauzé-sur-le-Mignon pour la régénération du court de tennis n°2

Il s'agit toujours de fonds de concours, cette fois-ci à la commune de Mauzé-sur-le-Mignon pour la régénération du court de tennis n°2, je le précise, et le coût de

l'opération est de 4 091 euros et la subvention de la CAN est de 2 045 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°27 : Finances - Subvention d'équipement versée à la commune de Mauzé-sur-le-Mignon pour l'aménagement de sécurité devant la sortie du collège

Nous sommes toujours dans les fonds de concours, cette fois-ci pour l'aménagement de sécurité devant la sortie du collège. Le coût de l'opération est de 11 390,50 euros et la subvention de la CAN est de 5 694 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°28 : Finances - Subventions d'équipement versées à la commune de Sciecq pour la rénovation de la Mairie et l'acquisition d'un tracteur

Nous allons à Sciecq pour la rénovation de la mairie et l'acquisition d'un tracteur. Le coût de l'opération est de 123 068,92 euros et la subvention de la CAN est de 44 000 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°29 : Finances - Subvention d'équipement versée à la commune d'Usseau pour la rénovation des huisseries de la salle polyvalente

La 29 à la page 181. Cette fois-ci, nous allons à Usseau pour la rénovation des huisseries de la salle polyvalente. Le coût de l'opération est de 23 344,15 euros et le fonds de concours est de 10 632,57 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Délibération suivante.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rabah LAIC HOUR

Délibération n°30 : Finances - Subvention d'équipement versée à la commune du Vanneau-Irleau pour la requalification de la Grande Rue d'Irleau

Cette fois-ci, c'est pour la requalification de la Grande Rue d'Irleau. Le coût de l'opération est de 554 592 euros et le fonds de concours est de 180 486,24 euros. Les prochains fonds de concours seront pour le Conseil du mois de décembre.

Madame la Présidente

On va revenir à la 24 qui n'avait pas été votée : qui s'oppose, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Maintenant à la 30 : qui s'oppose, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Je donne la parole à Monsieur Dominique Vallée.

Monsieur Dominique VALLEE

Délibération n°31 : Marchés Publics - Aménagement d'une maison de l'économie sociale et solidaire - Approbation des marchés

Il s'agit de l'aménagement d'une Maison de l'économie sociale et solidaire - Approbation des marchés. Il y avait 14 marchés qui ont été attribués. On a la liste sur le document.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dominique VALLEE

Délibération n°32 : Marchés Publics - Equipement de la Maison de l'Expérimentation sur les Risques dans l'Habitat : éclairage, son, vidéo et mesure scientifique - Approbation des marchés

Sur la délibération 32, c'est toujours sur l'équipement de la Maison de l'expérimentation. Il s'agit des lots d'éclairage, de sono et vidéo et d'équipements de capture et de mesure scientifique des activités comportementales. Les 3 lots ont été attribués à des entreprises TEA, TEDELEC et TECHNOSOLUTIONS.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires ? Oui, Monsieur ?

Monsieur Pascal DUFORESTEL

Juste un commentaire global sur les délibérations qu'on passe dans les débats qui ont cours aujourd'hui pour faire remarquer la qualité des entreprises locales sous leurs différentes formes : artisans, SCOP, etc. qui arrivent à être compétitifs et à « glaner » de nombreux marchés de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dominique VALLEE

Délibération n°33 : Marchés Publics - Raccordement de la ZA le Luc les Carreaux - Réalisation d'un poste de refoulement pneumatique - Approbation du marché

Il s'agit du raccordement de la zone d'activités Le Luc-Les Carreaux. Réalisation des eaux usées par l'implantation d'un poste de refoulement pneumatique pour une somme de 177 725 euros HT.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame Elisabeth MAILLARD

Délibération n°34 : Tourisme - EPIC Communautaire Office de Tourisme -
Modification de la composition du comité de Direction

Il s'agit d'une modification de la composition du Comité de direction. C'est en remplacement de Monsieur PICARD. C'est Monsieur DESBAS qui le remplacerait

Madame Elisabeth BEAUVAIS

Puisque nous parlons de l'EPIC là, vous pourriez nous dire la date du déménagement et les difficultés qui se sont présentées. Simplement, ce que je voulais dire, c'est que nous avons appris en Comité de Direction la semaine dernière, que pour des problèmes d'huissier, l'Architecte des Bâtiments de France a dit que ce qui était prévu n'allait pas. Je sais que l'ABF, c'est très important, qu'on ne peut pas passer outre et que c'est pour le patrimoine, ça c'est très bien. Mais ce qui me fait mal au cœur, c'est de voir que c'est la Suisse qui va fournir les portes et fenêtres pour cet Office de Tourisme qui va se trouver en-dessous des Halles, et quand je pense que nous avons quand même, dans les Deux-Sèvres, des entreprises, je me dis qu'avec un petit peu de concertation peut être, on aurait pu obtenir d'aller moins loin chercher ces huisseries, parce que en plus, il y a un mois et demi ou un bon mois de retard et du coup, l'Office de Tourisme va se trouver, puisque Colombus, je crois, un café, arrive le 13 janvier, va se trouver pendant un mois, un bon mois, en bas de la Brèche. Enfin vraiment cet Office de Tourisme est appelé à déménager je ne sais pas combien de fois et je trouve que, pour la promotion de notre ville, c'est vraiment désagréable. Parce qu'il est introuvable finalement. Il déménage en permanence. Je sais qu'il y a des Commissions d'appels d'offres, mais enfin je trouve qu'aller jusqu'en Suisse pour aller chercher des portes et fenêtres, cela fait quand même mal au cœur.

Madame la Présidente

Merci Madame BEAUVAIS pour votre propos intéressant simplement la concertation dans le code des marchés publics n'est pas possible. S'il faut vous le rappeler je vous le rappelle. Donc qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jaen-Michel TEXIER

Délibération n°35 : Enseignement Supérieur - Pôle Universitaire de Niort -
Convention 2011-2014 - Subvention de fonctionnement et remboursement par
l'Université de Poitiers des frais de personnel des agents de la bibliothèque
universitaire

Le département des Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération se sont associés pour soutenir un projet universitaire cohérent et répondant aux enjeux de développement du territoire en contractualisant des engagements sous la forme d'une convention portant sur la période 2011-2014. L'université doit nous fournir le rapport annuel et donc ce rapport d'activité a été présenté selon 4 axes : la formation, la recherche, l'attractivité et le cadre de vie. Pour la formation les principaux objectifs était essentiellement d'accompagner le développement des

nouveaux projets. Donc nous sommes heureux de savoir qu'il va y avoir un diplôme universitaire pour l'éducation développement durable à partir de la rentrée prochaine. Il y a maintenant la création d'un centre ressources handicap au pôle universitaire et on peut espérer pour 2015 une nouvelle filière en économie sociale et solidaire. Nous avons un pôle qui peut renforcer la spécificité du site en matière d'alternance et donc un autre projet c'est d'assurer pour 2015 seulement la présence de l'Ecole supérieure de professorat et d'éducation, l'ex-IUFM. Sur l'axe de recherche, le projet c'est d'intégrer la recherche dans les travaux de différents laboratoires de l'université en valorisant les travaux qui sont sur Niort et qui concerne la combustion et la sécurité incendie, il y a une plate-forme de combustion qui est un centre d'expertise pour les PME, en développant, les recherches en statistiques et en économie de la santé et en développant bien sûr les recherches concernant les risques de la vie courante de l'habitat, on a parlé tout à l'heure de Calyxis, compte tenu de la spécificité niortaise une réflexion est en cours concernant le droit des assurances et l'économie sociale et solidaire et une réflexion a été lancée avec les services de la CAN pour envisager la création d'une journée de rencontres des laboratoires de Poitiers et bien sûr des laboratoires de Niort. Pour l'attractivité, pour améliorer l'attractivité là le PUN veut bien sûr promouvoir l'offre en direction des entreprises et des étudiants et développer l'accueil des conférences. Vous avez d'ailleurs la liste des conférences et des manifestations qui ont eu lieu sur le site cette année. Le Pôle Universitaire s'engage aussi dans une démarche d'université citoyenne : il y a eu pendant ce semestre 8 cours qui ont été ouverts à tout public. On essaye aussi de faciliter l'arrivée des étudiants internationaux actuellement il y a 82 étrangers qui sont sur le pôle. Pour le cadre de vie vu l'environnement du Pôle Universitaire le pôle veut bien sûr communiquer sur son caractère vert et en même temps ouvrir le campus à des actions d'environnement, d'ailleurs le pôle reçoit souvent des groupes et des scolaires. Vous avez aussi en annexe les effectifs et l'évolution des effectifs depuis 2010. On s'aperçoit qu'effectivement l'IAE a eu la disparition d'une licence et donc l'effectif a diminué à peu près de 50 étudiants, par contre au niveau de l'IUT il y a eu une augmentation importante et pour compenser la perte de la licence il y a un nouveau projet de risques management avec l'IAE. Il y a aussi un tableau qui montre tout le travail qui est fait pour l'alternance. Sur cette convention aussi on envisage effectivement le remboursement systématique des sommes engagées pour le personnel de la bibliothèque et vous avez le tableau des salaires que nous demandons.

Madame la Présidente

Merci Monsieur le Vice-Président pour cette délibération. Je voudrais vous féliciter et nous féliciter tous pour le Salon de l'Etudiant qui s'est tenu samedi dernier ici sur ce site où nous avons eu un succès absolument extraordinaire et donc je crois que vous avez été, avec d'autres évidemment, l'artisan, avec Anne LABBE aussi, l'artisan avec l'université de ce succès et on voit bien que ce salon répondait à des besoins de nos jeunes et je crois que ce n'est plus une expérience, ce serait probablement à renouveler parce que notre territoire avait besoin pour ses jeunes, pour ses étudiants de montrer de quoi il était capable. Quand je dis "territoire", c'est le territoire de la Communauté d'Agglomération bien entendu mais c'est aussi plus largement un territoire qui concernent la Région Poitou-Charentes puisque vous le savez bien, il y avait des entreprises et des formations qui n'étaient pas issues uniquement du Pôle Universitaire de Niort mais bien d'Angoulême, de La Rochelle, de Poitiers et donc je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont participé, en vous tirant à nouveau un

coup de chapeau. Des commentaires sur la délibération présentée?

Madame Anne LABBE

Merci Madame la Présidente. Effectivement c'est une édition qui était particulièrement réussie, c'était la première et pour autant nombre des participants et du public croyait qu'on faisait depuis des années comme quoi il ne faut jamais douter quand on propose ce type de salons et je remercie surtout Madame la Présidente d'avoir soutenu ce projet ainsi que Jean-Michel TEXIER qui a fait un énorme travail de concertation avec les acteurs de la formation sur notre territoire, ce travail a été conforté par la signature du Schéma de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est un schéma qui va nous permettre effectivement de travailler dans la durée avec l'université de Poitiers de façon sereine et pérenne et je souligne effectivement tout le travail des enseignants chercheurs du Pôle Universitaire.

Madame la Présidente

Merci et je souligne moi encore le travail qu'ont fait nos agents en particulier Philippe MOCELLIN et d'autres pour que ce salon se passe du mieux possible ce qui a été le cas.

Monsieur Jean-Michel TEXIER

Deux choses. La première c'est qu'effectivement le noyau dur est les formations du Pôle Universitaire mais tous les organismes de formation qui étaient sur le territoire et sur le Sud Deux-Sèvres et qui faisaient des formations post bac ont pu participer au salon et la 2ème information c'est qu'il y avait toute une organisation en îlots et dans chaque îlot il y avait un stand qui s'appelait "je parle de mon métier" je crois que ça pour les étudiants ça leur a permis de discuter et d'échanger avec des professionnels pour connaître effectivement les différents métiers qui sont quand même des métiers qui sont sur notre territoire.

Madame la Présidente

Merci. Donc je passe au vote. Qui s'oppose à cette délibération? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilbert GOLAZ

Délibération n°36 : Cohésion Sociale Insertion - Volet emploi développement économique - Approbation 3ème programme d'actions 2013 au titre du PLIE-FSE

Nous travaillons là pour l'AIPEMP qui a besoin de d'argent, ils ont beaucoup de difficultés pour le PLIE Axe 5 de la subvention globale c'est-à-dire un montant de 141 015 euros.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilbert GOLAZ

Délibération n°37 : Cohésion Sociale Insertion - PLIE - Avenant à la subvention globale FSE 2011-2013 pour la mise en oeuvre du PLIE 2014

J'attire votre attention sur la délibération 37 que vous avez eu sur table puisqu'il y a

un changement qui s'annonce le FSE ne sera pas entièrement renouvelé à la date d'aujourd'hui pour 2014 pour pouvoir alimenter nos différentes associations d'insertion il nous reste que 252 047 euros ce qui assure des subventions pour les 9 mois à venir. Ce matin à l'Europe les discussions sont entamées afin de pouvoir repartir pour le FSE pour 2014 en sachant qu'il nous faut pour l'année à 126 000 euros, là on est à peine à un peu plus de la moitié, et 10 172 pour l'axe 5 assistance technique. Donc on aura quelques difficultés si le FSE n'est pas reconduit.

Madame la Présidente

Merci. Donc des commentaires sur cette délibération? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilbert GOLAZ

Délibération n°38 : Cohésion Sociale Insertion - CUCS - Volet emploi développement économique - Approbation 3ème programme d'actions 2013 au titre de la CAN

La délibération 38 toujours dans le CUCS volet développement économique l'approbation du 3ème programme d'actions 2013 l'ASFODEP, l'ADIE, l'Association de Droit il est à l'Initiative Economique et enfin le montant global est de 14 667 pour le compte du PLIE le montant est de 60 913 et pour le dispositif d'emploi axe 5 la subvention globale de 14 315.

Madame Elisabeth BEAUVAIS

Je voulais simplement un éclaircissement au niveau de la convention passée avec l'ASFODEP là pour le repérage des habiletés sur le métier d'ouvrier du bâtiment, c'est en lien avec l'AFPA donc la totalité de la subvention est versée à l'ASFODEP ou c'est partager? C'était ma question.

Monsieur Gilbert GOLAZ

Tout est versé à l'ASFODEP après elle décide parce que si on reprend l'intitulé c'est une subvention au regard de la cohérence de leurs actions, de leurs objectifs et de leurs orientations.

Madame la Présidente

Vous avez votre réponse Madame BEAUVAIS.

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilbert GOLAZ

Délibération n°39 : Cohésion Sociale Insertion - CUCS - Volet Solidarité/Citoyenneté - Approbation 3ème programme d'actions 2013

Dans le CUCS volet solidarité citoyenneté approbation du 3ème programme d'actions donc nous retrouvons les ateliers de la cité pour "Donner un visage au Clou Bouchet" pour 1 500 euros, le centre socioculturel de part et d'autre avec les "Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité" pour 19 553 euros et l'USEP qui arrive avec 1 326 euros et un total de subventions de 22 379.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Serge MORIN

Délibération n°40 : Cohésion Sociale Insertion - Schéma Durable de Cohésion Sociale - Les ambassadeurs des transports en commun (Phase II-Deuxième étape)

Deuxième étape pour le service civique pour l'accompagnement dans le cadre des transports dans le schéma durable de cohésion sociale et donc pour prolonger les 6 prochains mois de début 2014 donc partenariat avec UnisCité comme précédemment et accompagnement des jeunes au niveau des services de la CAN et aussi des cartes transports qui sont proposées à ces jeunes pour faire leur travail dans le cadre des transports et un accompagnement de 21 000 euros auprès d'UnisCité.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Serge MORIN

Délibération n°41 : Cohésion Sociale Insertion - Schéma Durable de Cohésion Sociale - Observatoire des solidarités

Toujours dans le cadre du schéma durable de cohésion sociale, l'observatoire des solidarités donc partenariat avec le CCAS de Niort pour l'ensemble de la CAN et les services de la CAN pour pouvoir agir et recueillir des données auprès des différentes institutions et partenaires pour avoir la mise en place de l'observatoire des solidarités.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane PIERRON

Délibération n°42 : Transports et déplacements - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public des Transports de l'Agglomération Niortaise

Cette délibération concerne un avenant 4 au contrat de DSP suite aux évolutions apportées au contrat de la DSP l'exploitation des transports depuis la signature du contrat et des avenants 1, 2 et 3, il est nécessaire de passer un avenant 4 portant sur les points suivants :

- La prise en compte de la nouvelle offre urbaine à partir de la rentrée de septembre 2013 : le délégataire a proposé des ajustements du réseau pour la rentrée scolaire de septembre 2013 concernant aussi bien la partie urbaine que la partie périurbaine avec une refonte du transports la demande pour tenir compte de la progression considérable du taux d'usage des services proposés depuis la mise en œuvre du nouveau réseau. Une partie des services exploités à la demande sont ainsi basculés en service de ligne régulière, c'est le cas notamment sur la ligne M et sur la ligne T, tandis que certaines courses sont désormais offertes à la demande, c'est le cas sur la ligne O, et puis vous avez la liste dans l'avenant de toutes les modifications pour cette rentrée 2013.
- Le deuxième point, c'est la majoration du travail de nuit à partir de 22 heures en modification de l'annexe15 du contrat : il s'agit tout simplement de la mise en conformité par rapport à la ligne noctambus puisque les conducteurs travaillent plus tard.

- Le troisième point, c'est la modification du coût de la sous-traitance qui est prévu au contrat.
- Le quatrième point c'est la modification de l'offre périurbaine à partir de 2010 et pour la durée de contrat ainsi que les nouveaux engagements forfaitaires d'offre de transport à la demande et des transports des personnes à mobilité réduite à partir de 2013 déduction faite de la provision qui avait été versée sur l'avenant 2 qui avait été sous-traitée : vous avez la liste des modifications, vous pourrez noter que l'écart d'offre régulière périurbaine par rapport à l'offre contractuelle initiale est de 28 760 kilomètres en 2013 et de 52 509 kilomètres en 2014 et les années suivantes si il n'y a pas de modification de ligne. Vous pourrez aussi noter la montée en puissance des services la demande qui conduisent au volume d'activité annuelle forfaitaire suivant : le transport à la demande de 260 000 kilomètres totaux par an au lieu de 130 000 kilomètres annuels initialement au contrat et le transport des personnes à mobilité réduite à 200 000 kilomètres totaux par an au lieu de 140 000 kilomètres initiaux. Nous avons une très forte demande et nous sommes actuellement parfois et sommes de plus en plus souvent sur des refus pour le transport à la demande.
- La prise en compte de la ligne Maraîchine en 2014, 2015 et 2016.
- La prise en compte de l'incidence de l'évolution du contexte socio-économique général de l'agglomération de Niort sur les perspectives de progression du trafic du réseau de transport urbain pour la période 2013 jusqu'à 2016 : il s'agit d'un réajustement de l'objectif des recettes pour la période 2013-2016 en tenant compte des résultats des années 2011 et 2012, 2012 étant l'année pleine de référence. Le présent avenant à la lumière des tendances de recettes sur les 8 premiers mois de 2013 vient de réajuster l'engagement de recettes sur la base d'une tendance de fond cible annuelle de plus 2%. L'engagement de recettes pour les années 2013 à 2016 est donc recalculé sur cette base.
- Le septième point, c'est la prise en compte de la modification du plan pluriannuel d'investissements. Le plan pluriannuel d'investissements est mis à jour afin de prendre en compte l'évolution du parc mise à disposition du Délégué par l'Autorité Déléguée.
- Le point 8, c'est la modification d'une erreur matérielle dans la rédaction de l'article 8 du contrat.
- Le point 9, c'est la prise en compte des actions à mettre en place dans le cadre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.
- Le point 10 c'est la prise en compte d'un titre abonnement mensuel en faveur des demandeurs d'emploi. C'est une délibération que nous avons validé le 21 octobre 2013.
- Le point 11, c'est la prise en compte de la non homologation tarifaire du délégué par l'Autorité Déléguée en 2012. La CAN n'ayant pas validé la proposition de la grille tarifaire pour le 1er juillet 2012 du délégué, la CAN versera une contribution supplémentaire de 128 145 euros valeur janvier 2010 pour une année pleine et pour les années suivantes.
- Le point 12, c'est la prise en compte des frais liés aux extensions de parc non prévus initialement à la DSP.
- Le point 13, c'est la prise en compte du relèvement du taux de TVA par la CAN. C'est la CAN qui prend en compte le relèvement du taux de TVA pour l'année 2012 à un taux qui avait été relevé au 1er janvier 2012 de 5,5 à 7% et les modalités de prise en compte à partir de janvier 2014 du relèvement de taux de la TVA de 7 à 10% si ça reste en l'état.

Vous avez les différentes répercussions financières dans l'avenant ; il est demandé d'approuver le texte de l'avenant 4 au contrat de délégation de service public et d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à le signer.

Madame Elisabeth BEAUVAIS

Je prends la première délibération sur les transports dans la mesure où il faudra certainement acheter des bus. Est-ce que c'est obligatoire d'acheter des grands bus? Il y a une taille intermédiaire qui permet davantage la fluidité du trafic parce que nos rues sont étroites. Moi je sais que constamment au tournant de l'Avenue de Limoges et pour descendre à la gare c'est toujours un encombrement pas possible à certains moments parce que le bus n'arrive pas à tourner donc et le bus n'est pas plein donc en prenons une taille intermédiaire ça serait peut-être plus fluide et ça permettrait enfin le bus ne tournerait pas à vide. Et la deuxième question que je réitère parce que ce n'est pas la première fois que je dis même si elle prochainement il y aura quelque chose d'extraordinaire pour l'instant les quais 1, 2 ... c'est absolument illisible pour des gens qui ne connaissent pas ils s'y voient des lettres, ils ne voient pas la direction ; c'est quand même le B.A.BA quand on veut un service de bus performant. Je ne sais pas, voyagez un peu. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas la direction. Il y a des lettres et c'est quai 1 ou quai 2, les gens ne peuvent pas savoir si ça va vers Sainte-Pezenne ou au contraire si ça vade l'autre côté. C'est quand même facile à mettre des bandeaux pour indiquer et pour permettre effectivement que les personne qui ne prennent pas le bus régulièrement eh bien le prennent et se familiarisent avec ce moyen de locomotion. Est-ce qu'on veut qu'il tourne à vide ou à plein? Voilà la question.

Monsieur Amaury BREUILLE

Oui je voulais savoir quelles étaient les démarches de concertation ou de recueil des besoins des avis des usagers qui avait été mené avant de valider, pour ce qui est des changements qui ont un impact direct sur les lignes et non pas évidemment les changements qui sont strictement administratif ou technique.

Madame la Présidente

Merci.

Monsieur Alain PIVETEAU

Oui deux petites choses. Suite à la présentation détaillée de Stéphane tout d'abord on a la traduction concrète du succès d'une offre de transport nouvelle qui a été faite par la CAN, je parle du transport à la demande et qui se traduit par la mise en place de ligne régulière ce qui se traduit évidemment par des coûts supplémentaires et évidemment par des besoins qu'il va falloir anticiper en termes de financement. Je ne vais pas relancer le débat qu'on a eu tout à l'heure et qu'on aura le 16. Mais on voit bien que ce désir commun qu'on a de montée en puissance du service public transports se traduit aujourd'hui concrètement par des validations de choix qui ont été faits au départ et pas toujours dans nos débats soutenus unanimement. La deuxième chose, on voit bien que ce succès entraîne, je l'ai dit mais j'insiste, indépendamment du TCSP des besoins de financements nouveaux et c'est bien de tout ça dont il s'agit quand on parle des modalités de financement de la politique transport sur le territoire. Et puis juste une petite chose, Madame BEAUVAIS, le débat sur la taille des bus je crois que je l'ai entendu 10 fois, alors de deux choses l'une : ou on répond mal ou la réponse ne vous satisfait pas, mais c'est toujours la

même, un bus c'est un investissement de capacité. Et ce n'est pas parce que vous le voyez pas plein qu'à certains moments il ne l'est pas. Or le problème c'est qu'on ne peut pas en élargir à l'envie au cours de la journée la taille donc c'est optimisé, ça ne veut pas dire qu'en fonction de la journée il est toujours plein et je fais confiance pour ma part au service pour être suffisamment lucide pour maintenir les bonnes solutions. Ne confondez pas ce que vous constatez à l'instant T avec les réels besoins d'un service public s'il vous plaît rehaussons un peu le débat.

Madame la Présidente

Merci. Monsieur DELAUNAY.

Monsieur Patrick DELAUNAY

Oui c'était sur la taille des bus parce que je ne fais pas l'angle de l'Avenue de Limoges je fais juste le long de l'Avenue de Limoges et ils sont souvent pleins mais alors c'est vrai aux heures alors assez tôt, c'est-à-dire aux heures d'embauche et c'est les mêmes bus c'est ce qu'on appelle de l'efficience ; ça veut dire qu'autrement il faudrait 2 bus à ces heures-ci si on prenait plus petit il faut être lucide et regarder ce qui se passe aux arrêts et c'est aux arrêts de bus que l'on a les directions ce n'est pas en haut forcément parce qu'on aurait du mal à voir mais quand on regarde les horaires on a les directions. Direction Sainte-Pezenne quand on est sur la ligne D ou direction Terre de Sport.

Monsieur Stéphane PIERRON

Sur la taille des bus je ne vais pas forcément en rajouter mais effectivement ça permet une meilleure gestion et ce qui nous permet si vous vous rappelez la présentation qui a été faite dans le cadre du rapport 2012 d'avoir un coup de dépenses et de gestion assez faible par rapport aux moyennes que l'on peut constater sur le réseau. Je vous renvoie à cette présentation du rapport du délégataire en 2012 et c'est une des raisons effectivement qui permet de réduire ses coûts. Sur le système d'information ce n'est pas la première fois effectivement Madame BEAUVAIS que vous posé cette question-là, la question ne revient pas dans les réclamations, on a des listes de réclamations et ce n'est pas une des réclamations que nous avons donc on peut supposer effectivement que nos systèmes d'information demandent à évoluer mais qu'actuellement la majorité des usagers se repèrent très bien. Sur la question d'Amaury BREUILLE il y a une enquête origine-destination qui a été effectuée et dont une partie a été présentée au dernier conseil communautaire dans le cadre du rapport du délégataire et qui doit être à disposition si vous en avez besoin et on a envisagé un certain nombre de modifications pour septembre 2014 notamment en prenant en compte cette enquête origine-destination.

Monsieur Amaury BREUILLE

Pardon mais l'enquête origine-destination c'est quelque chose de très important mais ça permet une analyse plus globale et générale du réseau de transport ce n'est pas un outil qui permet de valider la pertinence de modifications de lignes ce n'est pas le même objet à mon sens.

Monsieur Stéphane PIERRON

Les modifications qui ont été effectuées ne viennent pas de cette enquête origine-destination parce qu'elle a été clôturée et présentée il y a peu de temps. Elle est

exploitée pour un réseau cibles sur 2014, septembre 2014, et bien sûr ces différentes étapes-là seront présentées et discutées à partir du moment où la nouvelle intercommunalité sera installée.

Madame la Présidente

Merci. D'autres commentaires? Non. Qui s'oppose à cette délibération? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane PIERRON

Délibération n°43 : Transports et déplacements - Convention relative au système d'information multimodal Poitou-Charentes "COMMENT JV"

La délibération 43 a pour objet la signature d'une convention relative au système d'information multimodales Poitou Charentes "Comment JV". Dans le cadre de son PDU la CAN a mis en œuvre en partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres une centrale de mobilité, mobilité 79, qui permet aussi de construire son itinéraire et de s'orienter qui réunit l'information sur les offres de transports collectifs sur la CAN et sur le Département. A son tour, la Région Poitou-Charentes a souhaité, en partenariat avec les autres collectivités, dont la CAN et le Conseil Général des Deux-Sèvres mettre en place un système d'information multimodale à l'échelle régionale qui portera le nom de "Comment JV". Cet outil est complémentaire de l'outil mobilité 79. Le partenariat se traduit par la signature d'une convention sans participation financière et bien sûr l'accès à ces contrats mobilité 79.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane PIERRON

Délibération n°44 : Transports et déplacements - Aménagements d'espaces publics connexes du futur pôle d'échange multimodal (PEM) de la Gare de Niort (CPER 2007/2013)

La délibération 44 donc il doit y avoir un diaporama c'est une délibération que l'on avait déjà présentée en mai 2013 puisqu'on avait souhaité qu'elle soit passée en Conseil Communautaire pour figer des demandes de subventions qui risquent de nous échapper et effectivement on avait dit qu'on pourrait revenir en Conseil Communautaire pour présenter plus en détail le projet mais aussi pour répondre à la sollicitation des services de l'Etat qui voulait que notre délibération soit plus précise juste sur un point, sur la partie de la répartition des financements entre la CAN et la Ville de Niort.

AMÉNAGEMENTS CONNEXES DU FUTUR PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE NIORT

Amélioration des conditions d'approche des transports collectifs au site de la gare de Niort

Conseil Communautaire du 25 novembre 2013

La chronologie du projet PEM et des aménagement connexes

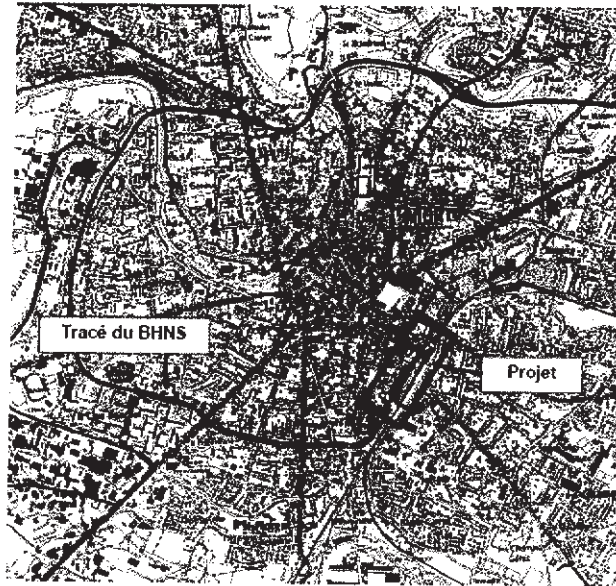
Rappel :

- **2006** : Inscription du projet à l'article 15 du Contrat Projet Etat Région 2007-2013
- **2007** : Réflexion engagée dans le cadre du projet de PDU au stade des scénarii.
- **2008** : Etude de faisabilité pour la réalisation d'un PEM à la gare de Niort.
- **Avril 2010** : Approbation du PDU qui confirme la réalisation du PEM.
- **Fin 2010** : Finalisation de l'étude de faisabilité du projet PEM.
- **1er semestre 2011** : Propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion foncière et de la répartition financière entre les acteurs
- **Mai 2011** : Dernier Copil pour validation des principes d'aménagements, de l'enveloppe financière (10,2 M€ option comprise) et de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.
- **2012** : Retrait du projet PEM gare article 8 lors de la révision du Contrat de Projet 2007-2013. Le projet est doc stoppé. Au titre de l'article 15, le projet d'aménagement d'espaces publics connexes est maintenu.
- **Fin 2012** : Rendu de l'étude de définition de la stratégie urbaine du secteur gare-pôle santé. La CAN propose de réaliser, en partenariat avec la ville de Niort et le CG79, des aménagements permettant le passage du TCSP entre l'entrée de l'hôpital de Niort et l'accès à la Gare Sncf.
- **Juin 2013** : demande de financement au CG79, au CRPC et à l'Etat dans le cadre du CPER. Montant estimé du projet 3.390.000 €.

Un petit rappel très rapide sans vouloir relancer le débat sur la polémique du projet de PEM de la gare. Donc je vais en retenir que les principales dates. En 2006 il y avait une inscription du projet à l'article 15 du Contrat Projet Etat-Région 2007-2013.

En avril 2010 approbation du PDU qui a confirmé la réalisation du PEM de la gare. En 2012, pour les raisons que vous connaissez, il y a eu les retraits des financements. Juin 2013 donc le suite à la délibération de mai 2013 nous avons fait une demande de financement au CG79, à la Région et à l'Etat dans le cadre des différents contrats pour un montant estimé d'un projet à 3 390 000 euros.

Localisation du projet

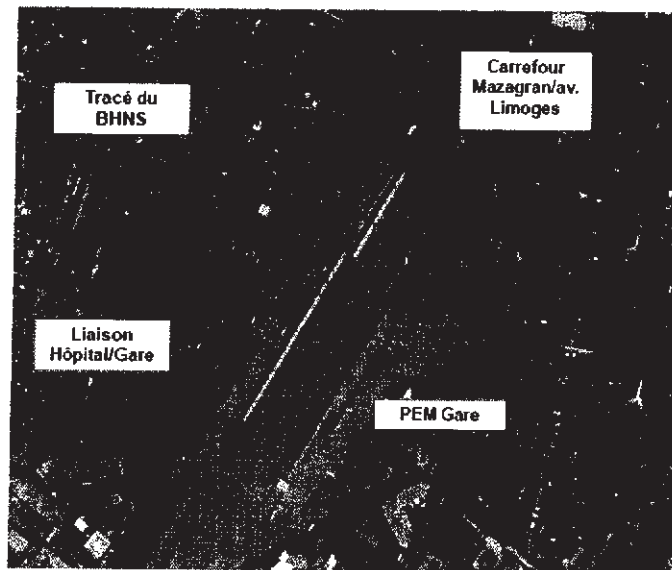


Aménagement contextes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

3

La localisation du projet c'est à proximité de la gare, 2 secteurs sur le projet.

Périmètre du projet

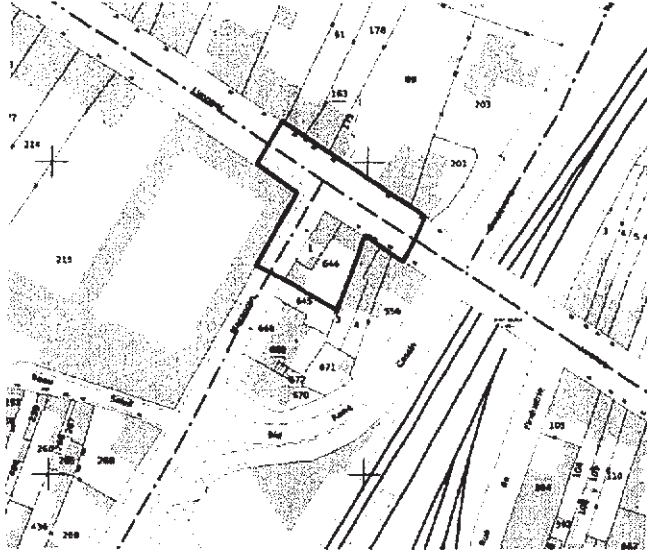


Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

4

Sur la diapo suivante 2 secteurs : le carrefour de Mazagran, justement le secteur de l'Avenue de Limoges pour tourner vers la gare qui pose quelques problèmes de rotation notamment et la liaison entre le rond-point de l'hôpital et le premier rond-point à proximité de la gare dont j'ai perdu à chaque fois le nom.

Carrefour Mazagran/av de Limoges Périmètre et cadastre



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

5

Carrefour Mazagran/av de Limoges Photos du site



Accès avenue de Limoges depuis la gare



Avenue de Limoges depuis la place de la Brèche



Rue Mazagran vers la gare



Avenue de Limoges vers la place de la Brèche

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

6

Carrefour Mazagran/av de Limoges Descriptif des principes d'aménagement

Principes d'aménagement retenus :

Situation actuelle :

- carrefour à feux actuel présentant des non-conformités (mouvements antagonistes, position des pieds de feux de tourne-gauche non conforme)
- mouvement Mazagran vers Brèche impossible
- cheminements piétons étroits

Aménagements proposés :

- déconstruction des 2 maisons propriété de la Ville de Niort à l'angle du carrefour pour dégager l'emprise
- dévoiement du haut de la rue Mazagran pour permettre le mouvement Mazagran vers Brèche (permet un report de trafic de la rue de la Gare vers l'avenue de Limoges)
- mise en conformité du carrefour et gestion par feux
- traitement qualificatif du site, meilleure lisibilité de l'accès à la gare

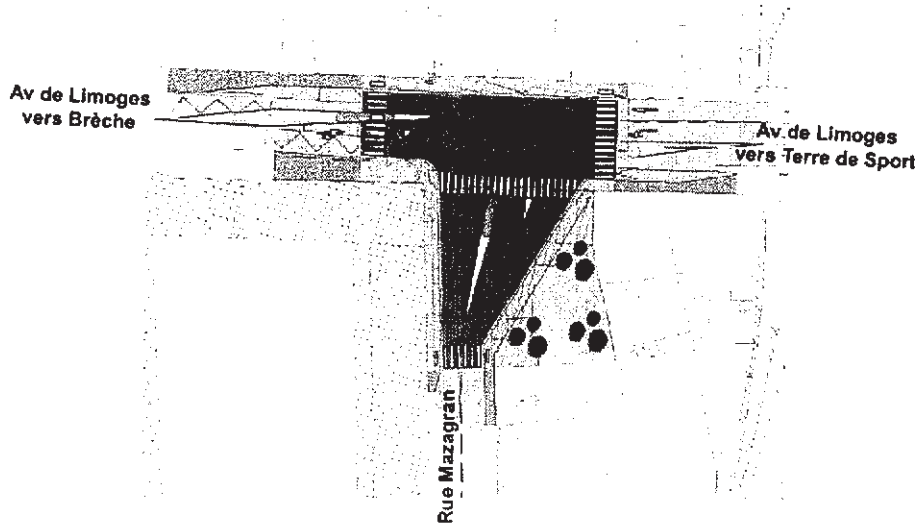
Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

7

Le premier projet c'est le carrefour Mazagran Avenue de Limoges donc une situation actuelle qui est assez compliquée puisque nous avons un carrefour actuel qui présente un certain nombre de non-conformité, des mouvements de rotation Mazagran vers la Brèche qui sont impossibles et des difficultés effectivement de l'Avenue de Limoges vers la Gare des rotations que sont assez complexes et notamment pour les bus et les véhicules un peu plus long et puis des cheminements piétons qui sont assez étroits.

Le projet qui est proposé c'est la déconstruction des 2 maisons qui sont à l'angle de la rue qui sont déjà la propriété de la Ville de Niort pour pouvoir dégager effectivement de l'emprise, le dévoiement du haut de la rue Mazagran pour permettre le mouvement Mazagran vers la Brèche qui permet aussi un report de trafic de la rue de la Gare vers l'Avenue de Limoges, la mise en conformité et la gestion des feux et un traitement qualitatif du site qui permettrait une meilleure lisibilité de l'accès à la gare.

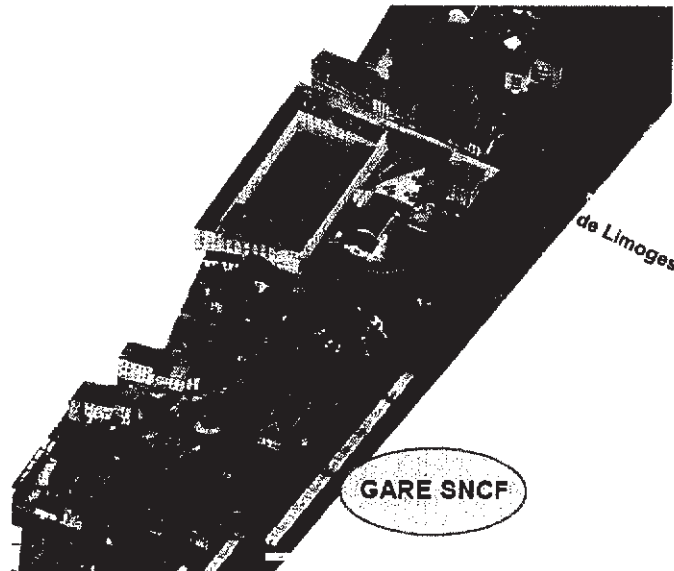
Carrefour Mazagran/av de Limoges Vue en plan du projet



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

8

Carrefour Mazagran/av de Limoges Insertion urbaine du projet



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

9

Carrefour Mazagran/av de Limoges Estimation détaillée

Travaux préparatoires	4 200 €
Terrassements et démolitions de murs	23 100 €
Déconstruction des deux maisons	73 500 €
Fondations	48 300 €
Revêtement voie de circulation en enrobé	37 800 €
Revêtement trottoir en béton bouchardé	24 150 €
Bordures granite	24 150 €
Eclairage public (réseau et matériel)	52 500 €
Marquage – signalisation	50 400 €
Mobilier urbain	2 100 €
Espaces verts	11 550 €
TOTAL HT (compris aléas à 5%)	351 750 €

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

10

Carrefour Mazagran/av de Limoges Estimation détaillée

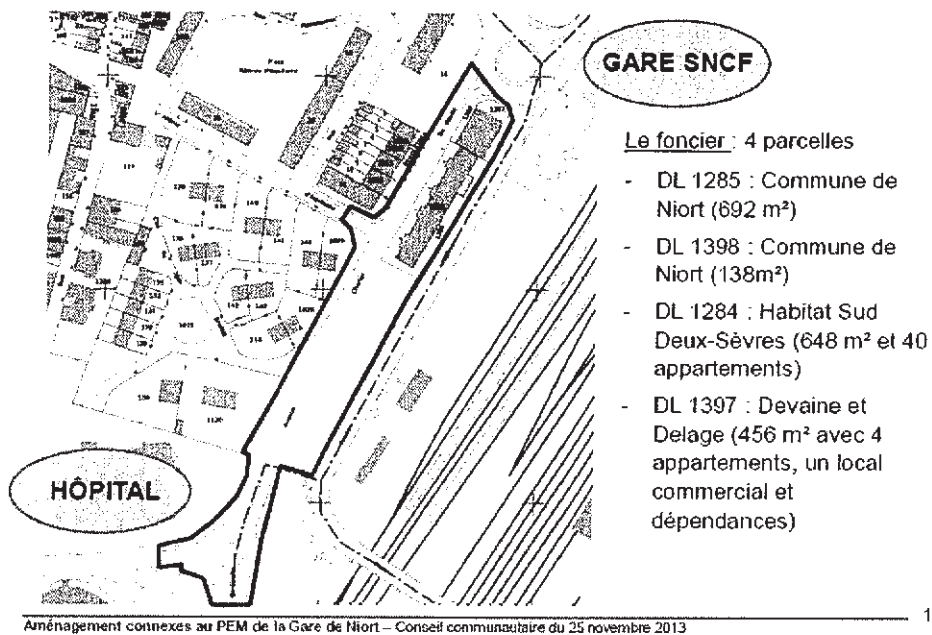
SYNTHESE	
Travaux compris aléas à 5%	351 750 €
Ingénierie (études complémentaires, maîtrise d'œuvre, levés topographiques, études géotechniques, étude de trafic, SPS, OPC, contrôleur technique, bureau d'étude structure)	78 250 €
TOTAL HT	430 000 €

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

11

Au niveau des financements, les financements sont aussi détaillés et sur différents postes le total de cette partie-là est de 430 000 euros HT.

Secteur Hôpital/Gare Périmètre et cadastre



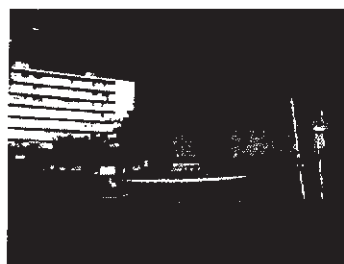
Le deuxième secteur c'est l'hôpital, vous avez l'emprise donc il y a des parcelles qui appartiennent à la Ville de Niort, il y a le bâtiment qui appartient à Habitat Sud Deux-Sèvres avec qui on a pris des contacts et à qui on a présenté le projet, une autre partie du bâtiment appartient aux ambulances Angéliques à qui là aussi nous avons présenté le projet et avec qui nous avons pris contact et nous avons aussi présenter le projet à l'hôpital de Niort.

Secteur Hôpital/Gare

Photos du site



Accès à l'hôpital depuis la gare



Accès à la gare depuis l'hôpital



Accès à l'hôpital depuis le sud du boulevard



Vue sur le giratoire d'accès à l'hôpital

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

13

Secteur Hôpital/Gare

Photos du site



Arrêts de bus existants sur le boulevard



Arrêts de bus existants sur le boulevard



Etroitesse des trottoirs sur le boulevard

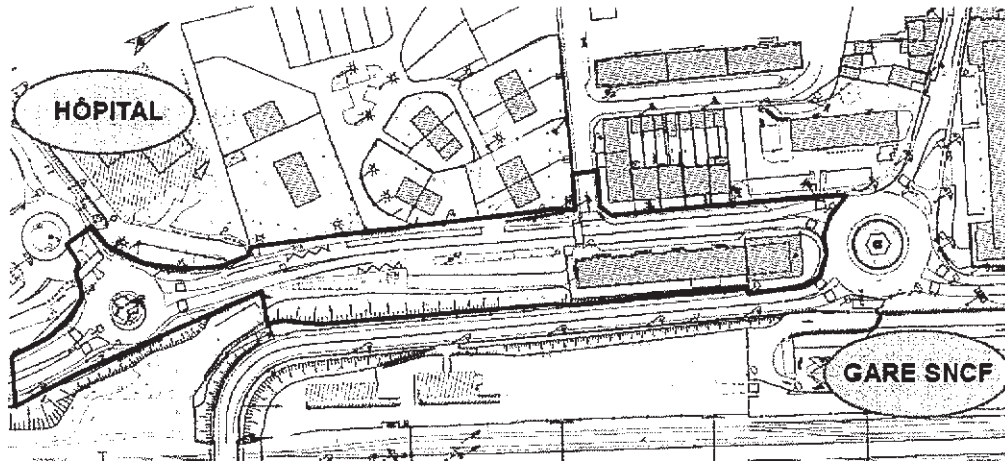


Organisation du stationnement sur boulevard

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

14

Secteur Hôpital/Gare Plan état des lieux



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

15

Secteur Hôpital/Gare Descriptif des principes d'aménagement

Principes d'aménagement retenus :

- déconstruction du bâtiment Habitat Sud Deux-Sèvres
- voie bus en site propre en enrobé grenailé avec bordure granite
- séparation de la voie VL et bus par un terre-plein paysagé avec un alignement d'arbre
- bande cyclable en enrobé clair dans chaque sens de circulation
- large trottoir côté hôpital en béton bouchardé avec bordure granite
- station BHNS hôpital
- repositionnement du giratoire permettant l'accès à l'hôpital
- priorité bus au niveau du giratoire des 3 Coigneaux et sur les entrées-sorties sur le boulevard Général de Gaulle
- éclairage (hors voie BHNS) et effacement des réseaux
- création d'un réseau pluvial

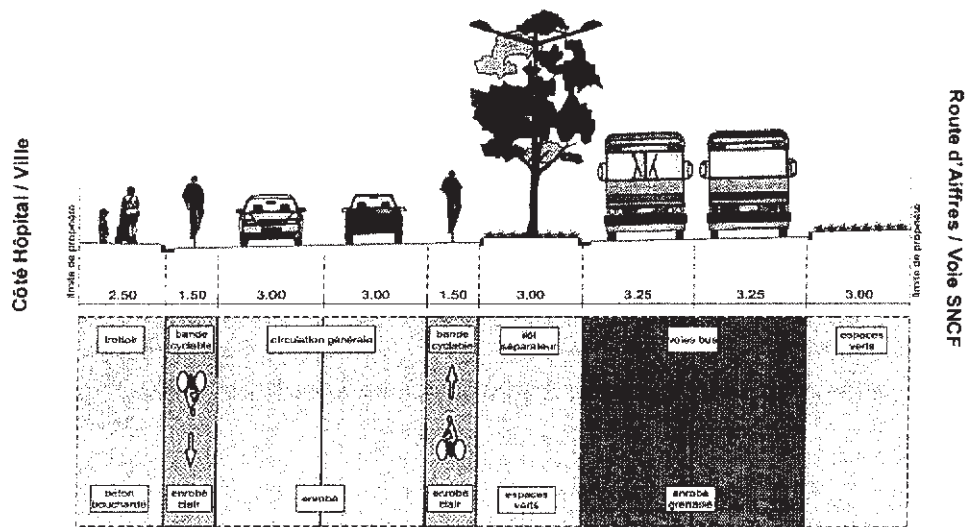
Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

16

Pour cette partie-là, le projet c'est la déconstruction du bâtiment d'Habitat Sud Deux-Sèvres, de pouvoir créer une voie de bus en site propre avec une séparation de la

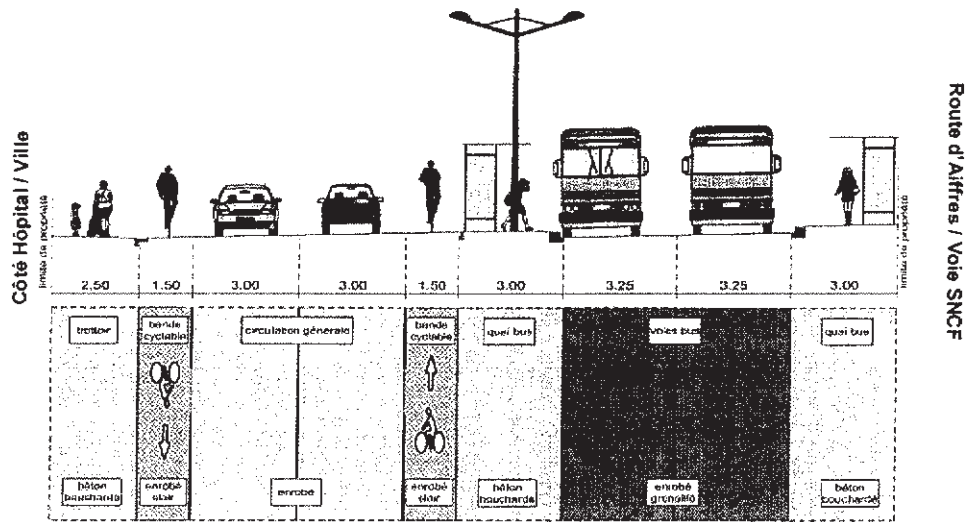
voie pour les véhicules légers et permettre au bus d'avoir leur site. Une bande cyclable qui permet aussi les déplacements des cyclistes par définition d'élargir les trottoirs, de créer des stations de bus au haut niveau de service à proximité de l'hôpital, de repositionner leur giratoire permettant l'accès à l'hôpital et d'avoir des priorités bus au giratoire et les modifications de l'éclairage et la création d'un réseau pluvial.

Secteur Hôpital/Gare Profil en travers section courante



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Nîort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

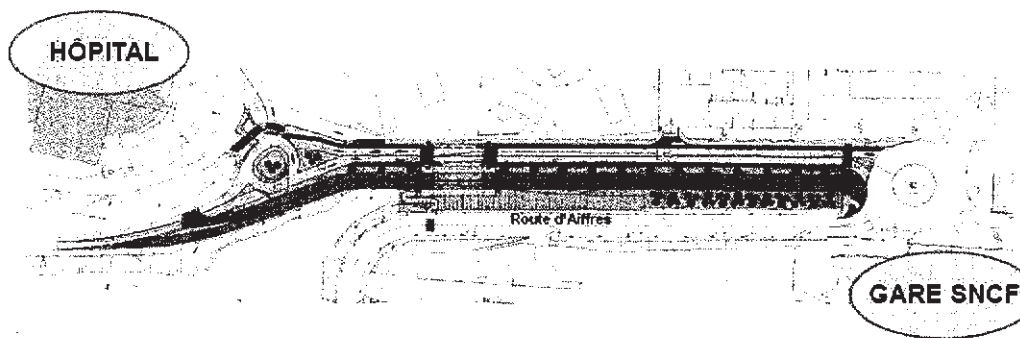
Secteur Hôpital/Gare Profil en travers station BHNS Hôpital



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

18

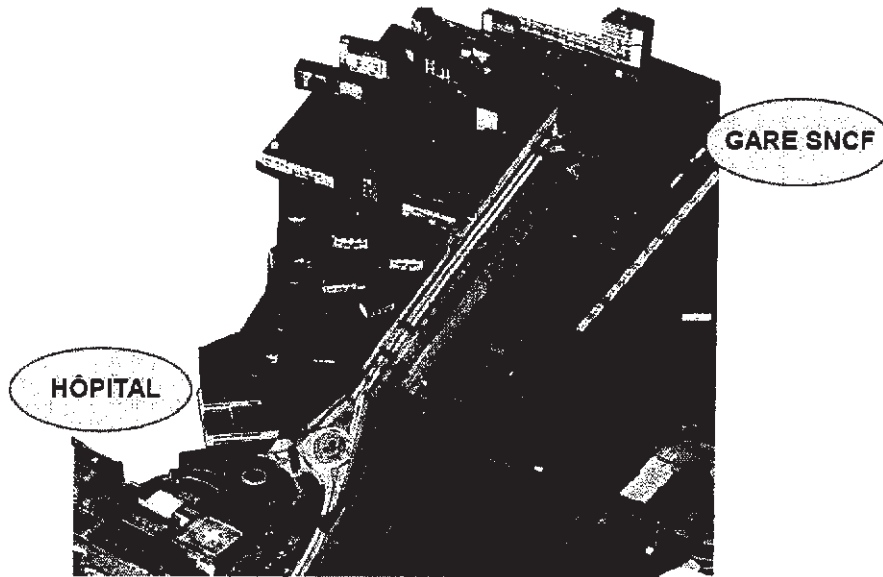
Secteur Hôpital/Gare Vue en plan du projet



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

19

Secteur Hôpital/Gare
Insertion urbaine du projet



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

20

Secteur Hôpital/Gare
Estimation du projet

Travaux préparatoires	11 000 €
Terrassements et démolitions de murs	178 000 €
Fondations	126 000 €
Revêtement voie de circulation (6,00 m)	74 000 €
Revêtement voie bus en enrobé grenailé (6,50 m)	145 000 €
Revêtement en béton bouchardé (trottoir de 2,50 et quais de 2x3m)	106 000 €
Revêtement bandes cyclables en enrobé clair (2x1,50 m)	16 000 €
Bordures granit	114 000 €
Réseau eaux pluviales	43 000 €
Réseaux (effacement électricité et téléphone, feux tricolores, fibre optique)	77 000 €
Eclairage public (réseau et matériel)	237 000 €
Marquage – signalisation	80 000 €
Equipements station et mobilier urbain	57 000 €
Maçonnerie (mur de soutènement au droit de la station BHNS)	72 000 €
Espaces verts	104 000 €
TOTAL TRAVAUX HT (compris les décaissements)	1 440 000 €

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

21

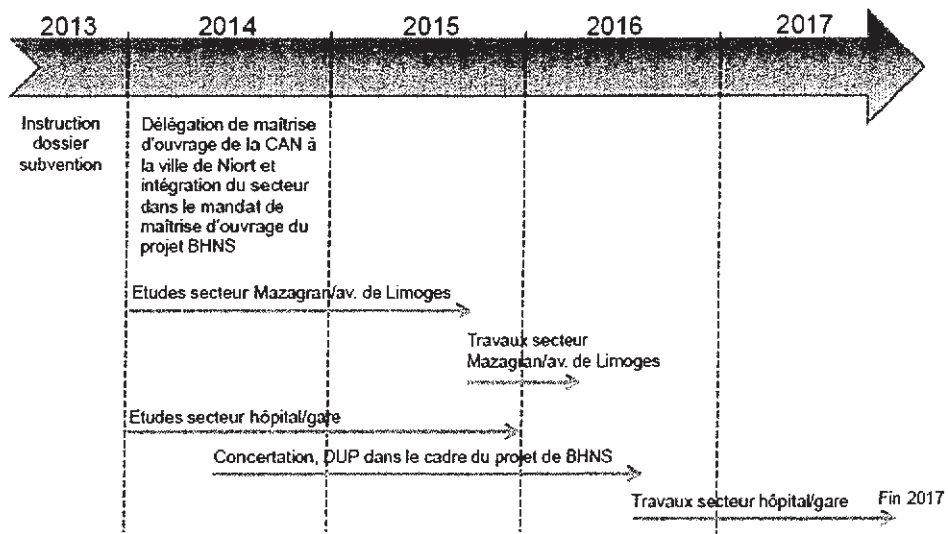
Secteur Hôpital/Gare
Estimation du projet

SYNTHESE	
Travaux compris aléas à 4%	1 440 000 €
Déconstruction îlot Charles de Gaulle	1 300 000 €
Ingénierie (études complémentaires, maîtrise d'œuvre, levés topographiques, études géotechniques, étude de trafic, SPS, OPC, contrôleur technique, bureau d'étude structure)	220 000 €
TOTAL TRAVAUX HT	2 960 000 €

Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013 22

Nous sommes dans la même enveloppe que ce qui avait été présenté en mai 2013 donc pour cette partie de projet à un coût de 2 960 000.

Planning prévisionnel



Aménagement connexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

23

Sur le planning prévisionnel l'idée est de pouvoir faire les travaux sur le secteur de Mazagran et de l'Avenue de Limoges en 2015-2016. Les travaux sur le secteur de l'hôpital et de la gare de 2016 à 2017.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	
Travaux voirie secteur Hôpital/Gare (hors BHNS)	780 000 €
Travaux voirie BHNS (site propre)	660 000 €
Sous-total 1 : travaux secteur Hôpital-Gare	1 440 000 €
Ingénierie voirie	220 000 €
Déconstruction îlot Charles de Gaulle	1 300 000 €
Sous-total 2 : Ingénierie - Déconstruction - Transfert	1 520 000 €
TOTAL DEPENSES	2 960 000 €

RECETTES	
ETAT (CPER)	500 000 €
Région (CRDD)	600 000 €
Conseil Général (Proxima)	618 950 €
CAN	1 052 761 €
VILLE DE NIORT	618 289 €
TOTAL RECETTES	2 990 000 €

Le montant restant après subventions correspond à une répartition CAN à 63% et Ville de Niort à 37%.

Aménagement complexes au PEM de la Gare de Niort – Conseil communautaire du 25 novembre 2013

24

Le plan de financement est identique à celui que l'on avait validé en mai 2013 avec une précision qui était demandée la répartition entre pour la CAN de 1 052 761 euros, pour la Ville de Niort de 618 289 euros et ce qui permettrait d'avoir des financements au niveau de l'Etat, du CPER de 500 000 euros, de la Région CRDD 600 000 euros. On a l'accord de principe. Le Conseil Général, Proxima, 618 950 euros. Nous avons aussi l'accord de principe.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires?

Alors Madame NIETO et Monsieur THEBAULT.

Madame Rose-Marie NIETO

Une question s'il vous plaît parce qu'on découvre le projet. Quand vous parlez de pistes cyclables c'est pistes cyclables et piéton en même temps? C'est ce qui m'a semblé voir sur la diapo mais je ne suis pas très sûre.

Monsieur Stéphane PIERRON

Nous avons à gauche la partie piétonne, une piste cyclable et les véhicules légers au centre un îlot de séparation avec une piste cyclables et un quai bus et puis les 2 voies bus et de l'autre côté un quai bus.

Monsieur Marc THEBAULT

C'est plus une explication de vote à suivre. On est sur un dossier très important, l'heure est un peu tardive également et compte tenu qu'il y a quand même tout un aspect concernant le TCSP on va attendre le 16 décembre pour en savoir davantage donc nous nous abstenons.

Madame la Présidente

Bien. Merci. Donc qui s'oppose à cette délibération? Qui s'abstient? 5. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 84 Pour et 5 Abstentions.

Monsieur Stéphane PIERRON

Délibération n°45 : Transports et déplacements - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Chauray pour des travaux relatifs aux transports urbains

Délibération 45, c'est une délibération comme la 46 de conventions de maîtrise d'ouvrage. La délibération 45 donc a pour but d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CAN et la commune de Chauray pour la réalisation de travaux relatifs aux transports collectifs urbains pour un montant de 87 843,45 euros TTC. Il s'agit de travaux qui sont faits pour la création de 2 arrêts à Chaban sur la commune de Chauray et 3 arrêts au rond-point de la MAAF.

Madame la Présidente

Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane PIERRON

Délibération n°46 : Transports et déplacements - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort pour des travaux relatifs aux transports urbains (Arrêts Sevreau)

Cette délibération est aussi une convention de maîtrise d'ouvrage cette fois-ci avec la Ville de Niort pour un montant de 10 000 euros TTC pour la création de 2 arrêts à Sevreau.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard JOURDAIN

Délibération n°47 : Développement Durable - Agenda 21 - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Niort, le Syndicat du Pays Thouarsais, le Syndicat du Pays Mellois, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort pour la création et l'animation du réseau Climat 79

Il s'agit ici de la mise en place du réseau avec plusieurs collectivités autour du climat donc le réseau qui s'appelle Climat 79 et donc il vous est demandé de signer la convention.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Alors nous sortons la délibération 48 qui a été déjà proposée.

Délibération n°49 : Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention d'objectifs entre la CAN et l'association Musique en Vie - Versement d'une subvention

Il s'agit d'une convention d'objectifs à signer entre la Communauté d'Agglomération et l'Association Musique en Vie qui est effectivement un partenaire, on va dire important, pour l'animation et la diffusion culturelle donc je vous demande de bien vouloir m'autoriser à verser 11 000 euros à Musique en Vie. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°50 : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

La délibération suivante il s'agit donc d'une modification du tableau des effectifs comme à l'habitude avec des créations d'emplois que vous voyez sur votre délibération pour l'école d'arts plastiques, pour la cohésion sociale, pour le développement durable et d'une suppression d'emplois, on en a déjà parlé je crois, pour l'école d'arts plastiques. Donc des commentaires? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°51 : Ressources Humaines - Création d'emplois temporaires

Donc créations d'emplois temporaires pour la délibération suivante concernant le budget annexe la régie des déchets ménagers, de l'assainissement et le budget principal afin de tout cela de répondre à un certain nombre de situations et de permettre de faire en sorte que les 2 premiers mois de l'année 2014 fonctionne bien dans l'attente d'informations complémentaires. Je vous demande donc finalement de m'autoriser à approuver ses créations d'emplois temporaires. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°52 : Patrimoine, Logistique, Energies - Véhicules réformés - Fin de la mise à disposition

Il s'agit de réformer des véhicules qui arrivent en fin de vie et de les restituer à la Ville de Niort. Il y a un tableau derrière. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°53 : Patrimoine, Logistique, Energies - Extension et aménagement des locaux du pôle administratif communautaire Marcel Pagnol - Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre

La délibération suivante, il s'agit de l'extension et de l'aménagement des locaux du pôle administratif communautaire Marcel Pagnol avec des avenants au marché de maîtrise d'œuvre qui ne sont pas très élevés comme vous pouvez le voir et donc je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°54 : Patrimoine, Logistique, Energies - Extension et aménagement des locaux du pôle administratif communautaire Marcel Pagnol - Révision d'une autorisation de programme

La délibération suivante il s'agit d'extension et de l'aménagement des locaux du pôle administratif et la révision d'une autorisation de programmes car il y a nécessité de monter un dossier de AP/CP et donc l'autorisation de programme doit être prolongée et il vous est demandé de bien vouloir prolonger cette autorisation de programme. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°55 : Etudes et Conduite d'opération - Château Coudray-Salbart - Restauration de la Tour du Moulin - Demande de subvention - Modification du plan de financement

Il s'agit du château de Coudray Salbart et d'une demande de subvention pour la restauration de la Tour du Moulin et vous avez là une délibération qui modifie le plan de financement par comparaison à ce que nous avons déjà voté antérieurement. Y-a-t-il des commentaires? Non. Des oppositions? Non plus. Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°56 : Patrimoine, Logistique, Energies - Acquisition d'une parcelle de terrain aux consorts MARTEAU

Il s'agit maintenant de la délibération 56, c'est pour acquérir une parcelle aux Consorts MARTEAU qui se trouve situé à côté de notre pôle administratif Marcel Pagnol et ce terrain pourrait servir à pouvoir le cas échéant faire un parking pour les voitures. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°57 : Patrimoine, Logistique, Energies - Utilisation du service d'auto-partage RegionLib par les agents de la CAN pour les déplacements professionnels

La délibération suivante c'est l'utilisation du service d'auto-partage RégionLib que vous connaissez tous par les agents de la CAN pour des déplacements communautaires je pense que c'est une décision importante qui permettra à nos agents de pouvoir utiliser ce service donc je vous demande de bien vouloir approuver.

Monsieur Marc THEBAULT

Quel est le coût prévisionnel? Parce que je suppose que ce n'est pas un seul abonnement. Je suppose que c'est un abonnement collectif si l'ensemble des agents doivent participer. Alors il y a tout un dossier et j'avoue que je ne l'ai pas lu en entier.

Madame la Présidente

Pour vous répondre je n'ai pas le montant de ce que ça nous coûte en tête.

Madame Janine GRELLIER

En fait on opte pour un abonnement, au départ on joue « petit » et on prend des abonnements mensuels à 20 euros et 4 abonnements. Donc on verra comment ça va se déployer ; on y va doucement.

Monsieur Pierre JULAN

Ce dispositif est nouveau. Nous avons des voitures de service pour l'ensemble des services et on s'aperçoit qu'il y a des voitures qui ne roulent pas beaucoup dans une même année. Maintenant on constitue un nouveau parc en utilisant entre autres ce service et ça sera prioritaire pour les petits déplacements en ville.

Madame la Présidente

Merci. Donc qui s'oppose à cette délibération? Qui s'abstient? Je vous remercie.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°58 : Assainissement - Avenant n° 2 au contrat territorial du bassin d'alimentation des captages du Vivier et de Gaschets I et III

Il vous est proposé d'approuver l'avenant numéro 2 au contrat territorial du bassin d'alimentation des captages du Vivier et de Gaschets I et III. Cet avenant inclut des actions de promotion de l'agriculture biologique.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?
Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°59 : Assainissement - Convention de récupération des eaux d'extinction en cas d'incendie dans le bassin de stockage du Bas d'Arreau entre la CAN et l'entreprise ECE

Il vous est proposé d'adopter une convention dont l'objet est de définir les relations entre la CAN et l'entreprise ECE relative au déversement des eaux d'extinction dans le bassin de stockage du Bas d'Arreau en cas d'incendie sur le site de l'entreprise.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?
Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°60 : Assainissement - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur des eaux usées de la commune d'Aiffres

Il vous est demandé d'approuver le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur des eaux usées de la commune d'Aiffres.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?
Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°61 : Assainissement - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du Quai Tardy, des secteurs de la rue du Marais et de la route de la Gare sur la commune de Coulon

Il vous est à nouveau demandé d'approuver le dossier de demande de subvention auprès des mêmes interlocuteurs pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur plusieurs tronçons à Coulon.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°62 : Assainissement - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue du Marais Poitevin, rue des Frères Largeau, quai de la Sèvre et secteur Grande rue sur la commune de Magné

Toujours une demande de subvention auprès des mêmes partenaires et toujours pour réhabiliter plusieurs tronçons du réseau d'assainissement collectif mais cette fois-ci à Magné.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°63 : Assainissement - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Sansais

Toujours et encore une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réalisation de travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales à Sansais. Lors du conseil communautaire du 24 juin 2013 une délibération avait été votée or l'Agence de l'Eau a modifié ses règles de subventions pour les dossiers d'assainissement à savoir dès lors que le ratio entre le linéaire de réseau et le nombre de branchements est trop élevé aucune subvention ne sera attribuée. Il a donc fallu que le service revoie le dossier technique tout en restant dans l'enveloppe financière du PPI afin de pouvoir bénéficier de subventions. C'est un potentiel de 35%.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°64 : Assainissement - Réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Sansais

Il s'agit d'approuver les dossiers de consultation concernant la réalisation des travaux d'assainissement et d'eaux usées et d'eaux pluviales de Sansais pour lesquels nous avons sollicité précédemment les subventions.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°65 : Assainissement - Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Vallans

Il vous est demandé d'approuver le dossier de demande de subventions pour la réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de Vallans.

Madame la Présidente

Merci. Commentaire? Opposition? Abstention?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°66 : Assainissement - Réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales commune de Vallans

Puisque nous venons d'accepter le dossier de demande de subventions pour les travaux il vous est donc proposé d'approuver les dossiers de consultation de l'eau pour une dépense totale estimée à 2 517 030 euros HT.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°67 : Assainissement - Prestations topographiques foncières et géotechniques - Lot 4 : Prestations de services géotechniques - Avenant n° 1

Il vous est demandé d'approuver un premier avenant au marché des prestations topographiques géotechniques suite à une nouvelle contrainte législative qui impose de vérifier une éventuelle présence d'amiante dans les couches de chaussée sur lesquelles on envisage des travaux.

Madame la Présidente

Merci. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc MORISSET

Délibération n°68 : Assainissement - Remises gracieuses

A la demande du comptable public il vous est demandé d'accorder des dégrèvements aux abonnés du service assainissement collectif conformément à notre règlement dans les cas de surconsommation résultant de fuites d'eaux ou d'utilisation de l'eau pour l'élaboration de matériaux de construction non rejeté dans les réseaux publics.

Madame la Présidente

Je vous remercie. Des commentaires? Des oppositions? Des abstentions?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour être resté jusqu'au bout de cette longue séance forte intéressante et vous donne rendez-vous le 16 décembre prochain.